

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

ĸ.	7	+~+	de	10	100	s the	00
_	. 😊	LCIL	ue	10	HIC	3 LI	UII.

Introduction	1
La situation et la politique économiques	
La situation conjoncturelle	
La politique économique	
La sidérurgie	
Les classes moyennes	
La promotion du tourisme	4
Le commerce extérieur	5
La place financière	5
Les nouveaux médias et les moyens de communication	6
L'agriculture et la viticulture	6
La situation et la politique sociales	
Le marché du travail	7
La santé publique	8
La sécurité sociale	8
La politique de la famille	9
La coopération au développement	10
Le développement de l'infrastructure et des ressources	
humaines	11
L'aménagement du territoire	11
Les travaux publics	
La politique des transports	
La politique de l'énergie	
La protection de l'environnement	13
L'éducation nationale	13
La jeunesse	
La recherche et le développement technologique	
Les affaires culturelles	
L'éducation physique et les sports	
Les institutions, l'administration et la protection	
La justice	
La force publique	
Le département de l'intérieur	
La fonction publique	17
La politique des finances publiques: budget et fiscalité	
Conclusioun	

Service Information et Presse Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

L'état de la nation

Déclaration du Gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays. Déclaration faite par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, le 21 avril 1988 à la Chambre des Députés.

Introduction

C'est avec un certain soulagement qu'on peut évaluer six mois après la chute exceptionnelle des bourses, la situation économique internationale. La croissance n'a pas connu le fléchissement redouté qui aurait plongé l'économie mondiale dans une nouvelle récession. Ceux qui ont voulu établir des parallèles avec le krach boursier de 1929 et la grande crise qui l'avait suivi ont ainsi eu tort, provisoirement du moins. Car si les perspectives économiques restent à court terme relativement favorables, une grande incertitude continue à planer sur le devenir de la conjoncture internationale. En dépit de certaines corrections, de toute manière insuffisantes, les déséquilibres majeurs au sein de l'économie mondiale persistent. Sur le plan monétaire une certaine stabilisation du dollar est intervenue après les accords du Louvre, mais elle reste extrêmement fragile. D'ores et déjà la dépréciation de la monnaie américaine a modifié les avantages compétitifs de plusieurs de nos entreprises dont les concurrents bénéficient pleinement d'un dollar faible. La nécessité d'une reconstruction du système monétaire international devient de plus en plus évidente. L'Europe pourra y contribuer en renforçant de manière décisive sa propre coopération monétaire en direction d'une véritable union monétaire, qui est le corollaire indispensable de la réalisation du marché intérieur.

Si l'environnement économique international doit donc nous inciter à une certaine prudence, il ne nous autorise certainement pas à rester inactifs. Notre pays plus que tout autre subit les mutations qui affectent aujourd'hui l'économie mondiale dans son ensemble.

Les structures industrielles et financières qui semblaient presque immuables il y a quelque temps encore, s'avèrent aujourd'hui de plus en plus instables. La multiplication d'opérations financières de grande envergure peuvent ébranler des structures et des ensembles économiques importants.

L'économie luxembourgeoise, de par son ouverture et son degré élevé d'internationalisation, n'y échappe pas. Les changements technologiques, l'accentuation de la concurrence internationale dans tous les domaines ainsi que l'émergence de nouvelles forces industrielles et financières à l'échelle mondiale nous obligent à renforcer en permanence notre capacité innovatrice. Face à l'impact des nouvelles contraintes structurelles, notre économie, nos institutions et je dirais notre société en genéral doivent s'adapter aux évolutions de l'environnement, créer et exploiter des possibilités nouvelles ainsi que déployer et redéployer leurs ressources.

Dans cette optique, nous ne devrons certainement pas négliger l'évolution à plus long terme de nos structures économiques et sociales. Je retiendrais, dans une telle perspective cohérente et globale trois aspects qui me paraissent revêtir une importance fondamentale pour l'avenir économique et sociale de notre pays:

- 1. Nous préparer activement à l'échéance de 1992:
- 2. Redresser le déclin de notre population qui est au coeur de notre vitalité économique et de notre prospérité sociale;
- 3. Consolider à plus long terme notre système de protection et de sécurité sociale.

La réalisation du marché intérieur à l'horizon 92 représente un véritable défi pour notre économie. L'Europe communautaire que d'aucuns avaient condamnée à une eurosclérose définitive s'est fixée un objectif en vue duquel elle veut mobiliser ses énergies créatrices. Mais si l'achèvement du marché intérieur apparaît d'abord comme un thème essentiellement mobilisateur, il offre également à une économie européenne frappée depuis plus de dix ans par un chômage chronique un nouveau ressort de croissance. Le grand souffle de l'ouverture des marchés et de la libéralisation devrait permettre de relancer l'activité économique, en améliorant aussi l'emploi. Les gains économiques pour la Communauté dans son ensemble sont estimés à un chiffre entre 4,25% et 6.5% du PIB communautaire. Si le décloisonnement de l'économie européenne est effectivement mis en oeuvre, il dégagera d'importantes améliorations de productivité dans la plupart des secteurs.

La conséquence immédiate sera une rationalisation accrue des structures de production et de distribution et une concurrence plus vive. C'est en cela que l'achèvement du grand marché intérieur représente un défi pour notre pays et nos entreprises même si beaucoup d'entre elles sont habituées à affronter la concurrence. Lors de la distribution des dividendes du grand marché, les pays qui auront su s'adapter le plus rapidement au nouveau contexte concurrentiel en tireront le plus grand avantage. Il faut en effet être conscient, comme le note le récent rapport sur les avantages du marché unique européen, que "le succès de l'objectif 1992 signifiera un risque pour une série de situations et d'intérêts bénéficiant de protections tant au niveau des régions et des nations qu'à celui des industries, des entreprises et de leur main-d'oeuvre". Ni passivité ni attentisme ne peuvent être de mise. Il s'agit de mobiliser aujourd'hui nos capacités d'innovation et de modernisation dans tous les

secteurs afin qu'un appareil de production revigoré soit capable d'affronter avec succès cette nouvelle compétition économique. Si le marché unique représente une véritable chance pour une relance de la croissance, cela vaut d'abord pour ceux qui auront su s'adapter au nouveau contexte concurrentiel.

Pour cette raison certaines améliorations de notre environnement fiscal et social ainsi que de nos infrastructures devront être entreprises après que des efforts particulièrement importants ont déjà été réalisés pendant les dernières années.

Mais sans vouloir minimiser l'importance de ces décisions qui incomberont aux pouvoirs publics, l'ajustement en vue d'une plus grande performance économique doit se situer tout d'abord au niveau des décisions et des mécanismes micro-économiques, c'est-à-dire des entreprises elles-mêmes. Tous les acteurs de notre vie économique et sociale sont obligés à incorporer dans leurs stratégies et leurs comportements l'objetif de 1992.

Le Gouvernement devra à son tour le faire dans une optique qui tienne compte à la fois de l'équilibre sectoriel comme de l'équilibre régional. Nous ne pouvons admettre dans le cadre d'une politique d'aménagement global une trop forte concentration de la production des richesses entraînant progressivement des écarts trop importants entre les différentes régions de notre pays.

Voilà la signification des travaux en cours au Conseil économique et social de même que des tables rondes tripartites qui devront par la suite approfondir cette tâche de réflexion et de proposition afin de préparer, dans un large consensus social, les actions et les aménagements nécessaires.

Je voudrais maintenant aborder l'évolution démographique de notre pays qui touche profondément son devenir.

Je ne souhaite certainement pas en faire une invocation obligatoire inspirée par une certaine conception des choses ou une quelconque vision rétrograde. Ce problème nous concerne tous parce qu'il détermine très largement la solidité de toute l'organisation économique et sociale que nous avons construite au fil des années. Cette contrainte démographique n'est pas propre au Luxembourg, elle pèse sur la plupart des pays européens et même sur des pays comme le Japon. Si la conscience des phénomènes démographiques, et surtout de leurs implications à long terme est fondamentale, c'est parce que tant d'autres facteurs économiques, sociaux voire culturels en dépendent.

Je viens d'évoquer la nécessaire dynamique que nous devrons développer en vue de 1992. Un des principaux atouts dont nous disposons c'est notre jeunesse, à condition qu'elle soit bien formée et qu'elle ait le goût de l'entreprise et de l'innovation. Car c'est en grande partie par les générations jeunes, formées aux techniques de pointe, que se transforment les méthodes de production et que s'accélère le rythme d'innovation et d'adaptation dans une société.

La vitalité d'un pays, de son économie et de sa culture, est donc largement fonction de sa vitalité démographique.

S'il n'y a certainement pas de recette miracle pour modifier fondamentalement la tendance actuelle, certains exemples montrent qu'il n'y a pas une fatalité du déclin. Il est pour cette raison prioritaire de poursuivre en la renforçant là où il le faudra, dans les années à venir, une politique familiale active créant un environnement favorable à l'enfant. Dans cette perspective la politique familiale est un élément central d'une politique sociale de progrès.

Car s'il y a un domaine où l'interaction avec l'évolution démographique est forte c'est bien celui de la protection et de la sécurité sociale. Un récent rapport réalisé à la demande de la Fédération des Industriels Luxembourgeois en a dressé les principales caractéristiques. Notre pays dispose sans doute d'un des sytèmes de protection sociale les plus perfectionnés au monde. C'est un acquis important dont nous pouvons être fiers. Mais sa consolidation représente aujourd'hui un véritable défi. Si nous ne voulons pas que ce système de prospérité et de progrès social se transforme en véritable gouffre, absorbant des parts de plus en plus substantielles des richesses produites, nous sommes astreints à générer, année par année, une croissance économique suffisante qui soit également créatrice d'emplois. Il ne s'agit donc pas seulement de préserver un équilibre entre le progrès social et l'efficacité économique, tout particulièrement en vue de 1992, mais également de mobiliser suffisamment d'énergies et de ressources pour élargir notre population active. Tout retrécissement de celle-ci signifierait une charge de financement de plus en plus difficile à supporter. Actuellement nos seuls régimes contributifs de l'assurance pension représentent un coût de financement global de l'ordre de 24% de la masse salariale. Pour les régimes non contributifs ce rapport est bien plus élevé. Une réflexion à plus long terme s'impose donc à tous les partenaires sociaux ainsi qu'au Gouvernement.

La sauvegarde de notre système de protection sociale ne peut donc pas être séparée, ni des phénomènes démographiques, ni du potentiel de croissance économique qu'il faudra continuellement développer. La meilleure garantie pour le maintien d'une politique de protection sociale avancée à laquelle nous sommes très attachés est une économie compétitive dont le niveau de productivité est élevé.

Dans ce contexte j'aimerais également souligner l'importance de l'immigration pour notre pays qui constitue non seulement un élément indispensable de son développement économique, mais contribue, par l'élargissement de la population active, aussi à la consolidation de notre système de protection sociale.

Nous devrons pour cette raison renforcer nos efforts en vue d'une intégration optimale dans notre société des milliers d'hommes et de femmes ainsi que de leurs enfants qui prennent une part active à la création de la richesse et du progrès dans notre pays.

transact six manufactors are variable to the sub-letter

and the state of t

La situation et la politique économiques

La situation conjoncturelle

Avant d'examiner les différents chapitres de la politique du Gouvernement, je voudrais m'attarder brièvement sur la situation conjoncturelle.

En 1987 la croissance économique des pays de l'OCDE s'est légèrement ralentie. Pour la Communauté européenne, le taux de croissance est descendu à 2,4%. Le nombre de chômeurs a stagné, touchant toujours 16,1 millions de personnes à un moment où les perspectives sont encore fort incertaines.

L'Europe peut cependant se prévaloir de taux d'inflation convergents à un niveau réduit, et d'un excédent extérieur courant. Il devrait donc y avoir une certaine marge pour stimuler la croissance intérieure et compenser le ralentissement attendu au niveau mondial. Les initiatives concrètes en ce sens restent cependant encore trop timides pour pouvoir contrebalancer de façon efficace des effets dépressifs éventuels.

Quant à l'économie luxembourgeoise, elle a connu en 1987, d'après les estimations provisoires du STATEC, une croissance de l'ordre de 2%, en baisse par rapport à 1986. Ce résultat s'explique par la régression de la sidérurgie et la faible progression des autres activités industrielles, alors que les services et surtout la construction ont connu un développement favorable.

L'indice des prix à la consommation a très légèrement diminué par rapport à 1986, ce qui constitue une performance remarquable. En comparaison intra-annuelle, l'indice était redevenu positif de 0,8% en mars de cette année restant cependant encore parmi les meilleurs en Europe.

La situation monétaire a été marquée en 1987 par la bonne tenue des francs belge et luxembourgeois et par une stabilisation des cours de change au sein du Système Monétaire Européen, malgré les turbulences au plan mondial.

L'année 1987 a en outre été marquée par la continuation de la baisse des taux d'intérêt, qui s'est également répercutée au Luxembourg, la dernière adaptation à la baisse ayant eu lieu au premier avril dernier.

En dépit du ralentissement de la croissance, l'emploi a encore pu considérablement augmenter.

Quant à la situation externe, l'accroissement du déficit commercial ne saurait affecter le surplus confortable de notre balance de payements courants.

Nous maintenons donc une performance globalement satisfaisante, et certainement enviable si on la compare à celle des autres pays européens. Dans un contexte de ralentissement de la croissance aux niveaux mondial, européen et même national, les perspectives sont ce-

pendant moins roses, même si les attentes pessimistes d'il y a quelques mois ne se confirment pas encore à l'heure actuelle.

Les prévisions sont cependant loin d'être concordantes et l'incertitude reste encore le maître-mot dominant. Aussi ne voudrais-je pas me lancer ici dans un pronostic hasardeux sur un taux de croissance pour l'année en cours. Tant que les menaces de nouvelles difficultés ne seront pas écartées, il faudra persévérer dans une attitude prudente et se concentrer encore sur l'essentiel.

La politique économique

Le renforcement de notre tissu économique, conformément à la politique menée depuis bon temps, et à l'objectif plus spécifique de la préparation de l'horizon fin 1992, reste évidemment une première priorité.

L'action de diversification et de développement économiques au profit des entreprises existantes et des unités nouvelles à implanter, pour renforcer notre palette de la production et de la prestation de services, sera poursuivie et intensifiée.

Le Gouvernement projette d'innover sur le plan fiscal, afin de mieux mobiliser le capital à risque, de tenir compte de la spécificité et de l'importance du secteur audiovisuel et de faciliter la mise de capitaux frais au profit d'entreprises industrielles.

La politique de recherche, de développement et d'innovation technologique sera poursuivie activement sur le plan national et international, ainsi qu'en témoignent les crédits budgétaires renforcés, l'application de la loicadre d'expansion économique, la contribution de la SNCI par les prêts à l'innovation, l'encouragement du transfert de technologies et la participation à une série de programmes de dimension européenne.

La législation en matière de droits intellectuels sera améliorée, en ce qui concerne la propriété industrielle et la protection juridique des produits semi-conducteurs notamment.

La coopération avec les régions avoisinantes et au niveau des Communautés Européennes, pour ce qui est de la politique régionale, sera activée. Je souligne plus particulièrement les travaux dans le cadre du Pôle Européen de Développement où le Luxembourg assume la présidence des commissions jusqu'en mars 1989.

Notre bonne performance en matière d'inflation des prix est aussi un résultat de l'effort de surveillance et de l'application de sanctions en cas d'abus caractérisés. La politique active dans ce domaine sera poursuivie, en particulier par l'intermédiaire du renforcement de la transparence du marché et du libre jeu de la concurrence, et des travaux de la commission des prix. La combinaison judicieuse de la stimulation de la concurrence,

de la surveillance, du dialogue et de l'intervention a fait ses preuves dans ce domaine.

Outre à l'étude comparative des salaires dans les secteurs public et privé et la statistique fiscale des revenus, le STATEC se consacre actuellement à l'enquête sur les budgets familiaux qui servira à la définition d'un nouvel indice des prix à la consommation.

La sidérurgie

Dans le secteur de la sidérurgie, l'exercice 1987 s'est terminé avec une baisse de la production de plus de 10% et une perte bilantaire de 2,5 milliards de francs.

La situation de la demande s'est cependant redressée, permettant d'espérer pour l'exercice en cours un résultat plus satisfaisant. Notre sidérurgie en a grand besoin pour pouvoir dégager le cashflow nécessaire à la réduction de son endettement, à la poursuite de sa restructuration et de ses investissements, et enfin à la diversification de ses activités.

La diversification prend une importance particulière dans le cadre du renforcement de la stabilité et de l'enracinement dans notre pays du groupe Arbed, et surtout dans la création d'emplois en remplacement de ceux perdus dans le Sud du pays.

La tripartite sidérurgie a élaboré le projet d'une société, à constituer conjointement par l'Arbed et la SNCI, se chargeant de la diversification autour du pôle sidérurgique, par la prise de participations dans des entreprises nouvelles.

Je voudrais aussi rappeler les initiatives prises dans le contexte de l'OPA visant la Société Générale de Belgique, qui est le plus important actionnaire privé de l'Arbed. Un groupe défendant des intérêts luxembourgeois, et incluant l'Arbed, Sidmar et la Banque Générale du Luxembourg, a pris une participation de 4% dans le capital de la Société Générale, faisant partie du groupe majoritaire et recevant d'un siège d'administrateur.

Au niveau de l'actionnariat de l'Arbed, un verrouillage a pu être organisé pour assurer le caractère primordial des intérêts luxembourgeois, grâce à des prises d'options sur un certain nombre d'actions et d'obligations convertibles et grâce à un agencement des droits de vote attachés aux titres.

Dans la discussion au niveau communautaire, nous accordons une importance particulière au maintien du régime des quotas au-delà du ler juillet prochain, et nous défendons notre position concernant le code des aides, les mesures d'accompagnement social et régional et la protection externe.

Les classes moyennes

Le Gouvernement a conscience de l'importance du secteur des classes moyennes, en termes d'emploi, d'investissement et d'innovation, et, tout particulièrement dans l'optique de l'achèvement du marché intérieur européen, il entend continuer de soutenir les petites et moyennes entreprises dans leurs efforts de dévelop-

pement. La progression régulière des crédits d'équipement, attribués chaque année à l'artisanat, au commerce et à l'hôtellerie-restauration en témoigne. D'une façon générale les crédits requis par l'exécution de la loi-cadre des classes moyennes seront adaptés pour tenir compte du nombre croissant de demandes. Une attention particulière sera accordée au premier établissement des indépendants. Notons aussi l'encouragement des PME à participer à des foires et manifestations commerciales à l'étranger.

La mise à jour du droit d'établissement, en instance législative, est destinée à tenir compte des besoins changeants des classes moyennes et à apporter une solution pragmatique et souple aux formes modernes de commerce, notamment dans les grandes surfaces.

Un projet de loi est en voie d'élaboration pour mieux organiser les professions d'architecte et d'ingénieur-conseil.

Le système de la formation professionnelle des dirigeants de PME, sera adapté afin d'encourager, suivant les besoins, la formation accélérée dans certaines activités.

Enfin j'aimerais relever que la lutte contre le travail clandestin organisé sera poursuivie.

La promotion du tourisme

Au sein des classes moyennes, une place importante revient au secteur du tourisme.

Dans l'optique d'une politique pluriannuelle, le quatrième plan quinquennal, doté d'une enveloppe globale de 650 millions de francs, garantit le subventionnement, par le Ministère du Tourisme, de projets d'infrastructure touristique, publics ou privés, et de projets de conservation et de mise en valeur touristique du patrimoine culturel.

En ce qui concerne l'hôtellerie existante, le programme quinquennal maintient les objectifs des programmes antérieurs, tout en élargissant le champ d'application des aides aux équipements du tourisme de congrès et aux nouvelles technologies de l'information. Il innove en ce sens que dorénavant des subventions en capital pourront également être accordées pour la construction d'établissements d'hébergement nouveaux de cinquante chambres au maximum, notamment dans les régions où l'infrastructure hôtelière est insuffisante.

Toujours dans le cadre du plan quinquennal, des subventions sont prévues pour les exploitants des terrains de camping privés, pour la modernisation, la rationalisation et l'extension de leurs entreprises.

Face à la très forte capacité de l'hôtellerie de grand standing et dans la perspective du tourisme de l'avenir, qui doit allier la qualité à la rentabilité, le Gouvernement favorise la création d'une "Société de Congrès et de Séminaires" qui groupera l'Etat, auquel sera associé l'Office National du Tourisme, le Syndicat d'Initiative de la Ville de Luxembourg et le secteur privé.

Par ailleurs, le Gouvernement a particulièrement à coeur d'améliorer l'animation dans nos principales régions touristiques. Dans cet ordre d'idées, il compte mettre en place des animateurs qui auront pour mission d'aider, de conseiller et de coordonner les syndicats d'initiative dans leurs efforts de hausse qualitative et de diversification de l'offre touristique.

Le commerce extérieur

La réduction du déficit persistant de notre balance commerciale demeure, comme par le passé, un objectif de notre politique économique. L'amélioration constatée en 1984 et en 1985 ne s'est pas confirmée en 1986. Le ralentissement de l'activité dans le secteur sidérurgique ainsi que l'augmentation considérable des importations expliquent ce renversement de tendance.

Pour y remédier, le Gouvernement encourage les entreprises à être davantage présentes sur les marchés étrangers, et notamment dans la Communauté économique européenne qui absorbe les trois quarts de nos produits. Ainsi nos trois pays voisins importent plus de la moitié de notre production. Ceci justifie les efforts de promotion entrepris par le Gouvernement en faveur de l'exportation vers ces trois pays. Le Gouvernement incite et aide les entreprises à participer systématiquement et de manière continue aux grandes foires commerciales afin de repérer les débouchés nouveaux dont notre économie a fortement besoin.

Pour réussir la pénétration des marchés étrangers, une présence permanente dans le pays prospecté est un atout important. D'où l'accent mis par le Gouvernement sur le rôle accru de nos missions diplomatiques dans l'assistance à fournir aux entreprises. Le renforcement du réseau des consuls honoraires ainsi que la coopération accrue avec les chambres de commerce belgo-luxembourgeoises dans les pays européens procèdent de la même logique.

Dans le cadre de la politique de diversification industrielle et économique, de régulières missions de prospection économique ont été effectuées comme par le passé aux Etats-Unis. En outre, nous avons prospecté plus systématiquement l'Europe et le Japon. La perspective de la réalisation du marché intérieur incite en effet de nombreuses entreprises à investir davantage sur le territoire de la Communauté. Il s'agit donc de jouer à fond l'atout que constitue notre position géographique au coeur du Marché Commun.

Quant au Japon, son excédent commercial considérable l'incite à investir d'une manière plus conséquente en Europe. Notre Ambassade inaugurée en 1987 s'emploie à mieux faire connaître notre pays et à mettre en valeur nos avantages.

Afin de valoriser davantage notre action de promotion économique, nous avons diversifié le matériel de présentation du Luxembourg sous forme de films et de brochures qui sont aujourd'hui disponibles dans la langue de la plupart des pays prospectés.

Le calendrier des missions de promotion économiques prévoit pour 1988 des voyages aux Etats-Unis, au Japon, dans les pays scandinaves, en RFA, en Italie, au Royaume-Uni et en Espagne. Plus que dans tout autre pays une présence politique régulière du Luxembourg s'impose au Japon si nous voulons que notre message soit entendu. J'envisage de m'y rendre en fin d'année à la tête d'une mission d'industriels et de banquiers. Cette visite témoigne également de la volonté du Gouvernement d'associer étroitement nos entreprises aux missions officielles.

L'Espagne constitue un autre marché qui offre des perspectives intéressantes et l'ouverture au courant de cette année d'une Ambassade permettra d'épauler les efforts de promotion économique du Gouvernement.

Les voyages de promotion économique continuent de bénéficier de la présence de S.A.R. le Grand-Duc Héritier. Sa disponibilité et sa compétence augmentent les perspectives de succès des missions économiques. Qu'il me soit permis ici d'exprimer à S.A.R. la reconnaissance du Gouvernement.

La place financière

La place financière a poursuivi son développement tout au long de l'année passée, notamment par un renforcement de l'activité du private banking. C'est ainsi que l'emploi des banques s'est accru de 11,7%, alors que la somme bilantaire a atteint, après correction pour les fluctuations des cours des devises, un taux d'augmentation de plus de 15%.

Au niveau législatif, il y a lieu de souligner notamment l'adoption récente de la loi relative aux organismes de placement collectif qui ne manquera pas de consolider le dynamisme de ce secteur de la place financière.

La gestion de fortunes sera encouragée par l'adoption en première lecture du projet de loi relatif au transfert de créances et au gage. L'introduction du principe du mandat "post mortem" dans notre droit devrait éliminer un obstacle compétitif sérieux dans la gestion des patrimoines.

Quant au projet de loi portant réforme du statut de la Caisse d'Epargne et Banque de l'Etat, le Gouvernement s'attend à ce que cet important projet puisse être évacué avant les vacances parlementaires.

En ce qui concerne le marché des valeurs mobilières, les structures particulières de notre Bourse nous ont préservés des répercussions les plus brutales du krach boursier d'octobre 1987, et l'ajustement technique des valeurs à revenu variable a pu s'étaler sur une période plus longue.

Le Gouvernement a néanmoins réagi à ces événements par l'institution d'un groupe de travail qui a pour mandat de conseiller le Gouvernement sur les structures de surveillance et le fonctionnement des marchés de valeurs mobilières, ainsi que de faire des propositions de réglementation en ce qui concerne tant les nouveaux produits financiers que l'apparition de nouveaux opérateurs sur ces marchés.

Les nouveaux médias et les moyens de communication

Dans le domaine des communications et des médias, les opérateurs luxembourgeois ont, après des années moins favorables, connu récemment plus de satisfaction. La CLT a pu consolider sa position sur les marchés télévisuels étrangers, et si des transferts d'activités ont eu lieu au détriment du site de Luxembourg, la CLT vient de développer également de nouvelles activités au Grand-Duché avec le projet Cerise, l'implantation de Pandora, le maintien du "Frühstücksfernsehen" ainsi que les projets pour réaliser des productions audiovisuelles de fiction du type "situation commedies" et pour construire à Luxembourg-Kirchberg un grand complexe audio-visuel.

Du côté de la Société Européenne des Satellites les progrès dans la mise en place du système GDL-ASTRA ont été constants; avec l'achèvement de la station de Betzdorf et celui du satellite, avec la reprise des vols Ariane, avec des développements commerciaux très positifs. Sauf un nouvel incident dans le domaine des lanceurs, le satellite luxembourgeois sera opérationnel avant la fin de l'année. Le retard et le renchérissement accusés par le projet indépendamment de la volonté de la SES et du Gouvernement, rendront nécessaire une extension de la loi de garantie de l'Etat, dont la Chambre sera prochainement saisie.

L'attention du Gouvernement se concentrera dans les mois et les années à venir dans le domaine audio-visuel sur l'implantation à Luxembourg d'activités péri-ASTRA, afin de réaliser l'espoir d'ancrer à Luxembourg un nouveau secteur se greffant autour des deux piliers que sont la CLT et la SES. C'est dans ce contexte qu'il faut voir également le projet du Gouvernement de favoriser fiscalement l'investissement dans la production audiovisuelle.

Quant à la libération des ondes, le Gouvernement s'attend à ce que le débat d'orientation de la Chambre, qui aura lieu dans quelques semaines, permettra de dégager la solution avant les vacances parlementaires.

L'agriculture et la viticulture

Au niveau de la politique agricole l'année 1987 était caractérisée par la mise en place des règlements grand-ducaux nécessaires pour l'application de la loi du 18 décembre 1986 promouvant le développement de l'agriculture et par l'aménagement du nouveau système des quotas laitiers destiné à remplacer celui institué en 1984. C'est également au cours de l'année passée qu'est intervenu le vote de la loi du 7 septembre 1987 qui a créé la nouvelle Chambre d'agriculture.

Pour l'année 1988, le principal problème restera celui du revenu des exploitants agricoles ainsi que l'aide au maintien et à la création d'exploitations économiquement viables.

La solution de ces problèmes est d'autant plus ardue que les instances communautaires, confrontées aux excédents de produits agricoles et à des impasses budgétaires, ont institué des mesures pouvant aboutir pour les exploitants agricoles à une stagnation sinon une baisse des prix agricoles.

Devant cette situation alarmante, les responsables du département de l'Agriculture et de la Viticulture entendent agir par des actions concertées et déterminantes sur les structures des exploitations agricoles en vue de les rendre plus performantes. Des mesures sont prévues sur un triple plan.

Premièrement, un certain nombre d'exploitants agricoles, désireux de moderniser leur exploitation éprouvent des difficultés pour rentabiliser les investissements nécessaires à cet effet en raison de l'insuffisance des quotas laitiers dont ils disposent. C'est donc à eux qu'il faudra allouer prioritairement les quotas laitiers disponibles dans la réserve nationale. A cette fin, le Gouvernement a déjà décidé une quatrième mesure d'achat de quotas laitiers. Il examine par ailleurs la possibilité de permettre, sous des modalités à définir, une cession de quotas laitiers par les exploitations pouvant y renoncer à ceux qui en ont besoin.

En second lieu il est indispensable de renforcer la qualification professionnelle des jeunes exploitants agricoles. L'expérience a montré que les bons résultats économiques d'une exploitation agricole dépendent essentiellement d'une bonne formation professionnelle.

A cet égard, il faudra, d'une part, doter le Lycée technique agricole d'Ettelbruck de moyens budgétaires lui permettant de mieux orienter encore son enseignement sur la pratique et, d'autre part, encourager les jeunes agriculteurs, au besoin par l'augmentation des subsides, à suivre cet enseignement.

Il conviendra en outre de limiter, dans un proche avenir, l'accès aux subsides pour investissements, du moins en ce qui concerne les jeunes exploitants, à ceux ayant fréquenté un enseignement agricole.

Le Ministère veillera aussi à offrir aux exploitants agricoles des possibilités de perfectionner leurs connaissances au moyen de cours, séminaires et stages à l'étranger. Il continuera par ailleurs les différentes actions de vulgarisation entamées régionalement et appuyera les initiatives entreprises quant à la formation professionnelle par des organisations agricoles. Dans ce domaine un rôle important peut revenir à la nouvelle Chambre d'agriculture qui sera installée au cours de l'année.

En troisième lieu, et dans la mesure où la réglementation communautaire permet l'allocation d'aides directes aux exploitations agricoles, le Gouvernement épuisera les possibilités offertes pour aider avant tout les petites et moyennes exploitations. Dans ce même ordre d'idées il compte majorer progressivement, dans la mesure de ses possibilités budgétaires, l'indemnité compensatoire de revenu.

Concernant les exploitations porcines, qui traversent depuis quelque temps une situation critique, le Gouvernement étudie les possibilités d'aider ces exploitations, dans le respect des exigences communautaires. Ces aides pourraient se situer sur le plan fiscal ou social.

Sur un plan plus général, le Gouvernement vise à mieux valoriser les produits agricoles du pays. Etant donné que les produits sont de bonne qualité, il s'agit de mieux

les faire connaître à l'étranger. Sur base de l'expérience acquise par la marque nationale pour le vin, le beurre, le miel et depuis peu l'eau-de-vie, il examinera la création d'un label de qualité pour d'autres produits, notamment les produits de viande.

Dans le domaine viticole, l'année 1988 sera marquée par la création de la marque nationale pour les vins mousseux luxembourgeois. Cette création constituera un atout supplémentaire pour une meilleure valorisation de nos vins, et une nouvelle étape pour l'amélioration de la qualité de ces vins.

Pour favoriser la qualité du vin luxembourgeois, l'Etat a entrepris notamment la délimitation du périmètre viticole, le remembrement et l'encouragement à la plantation de cépages aptes à produire des vins de qualité. Quant aux organisations professionnelles, je rappelle les investissements effectués dans différentes caves coopératives et les améliorations des conditions de stockage des vins, Pour l'avenir il s'agira notamment de renforcer la qualification professionnelle spécialement des jeunes viticulteurs, cela tant par la réforme de l'enseignement viticole que par l'organisation des cours et stages pour viticulteurs.

Il est indispensable d'autre part de mieux faire connaître nos vins de qualité à l'étranger et de promouvoir la vente de vin portant la marque nationale au détriment des vins de table. Des actions concrètes à cet égard sont sur le point d'être réalisées à Bruxelles.

Finalement, le Gouvernement, dans le cadre des actions incisives envisagées par les autorités communautaires dans le domaine viticole, veillera à la défense des intérêts vitaux de notre viticulture et à la sauvegarde de ses chances pour l'avenir.

La situation et la politique sociales

Le marché du travail

Le marché du travail a été caractérisé en 1987 par deux tendances à première vue contradictoires. D'une part l'emploi salarié a fortement progressé, de presque 5.000 unités, c'est-à-dire de plus de 3%. Mais d'autre part, le nombre de demandeurs d'emplois non satisfaits a également augmenté.

Cette divergence s'explique en grande partie par l'obligation des bénéficiaires du revenu minimum garanti de s'inscrire auprès des bureaux de placement publics, ce qui permet une évaluation plus complète du chômage. Il n'en reste pas moins vrai que ces chiffres témoignent aussi de l'inadéquation de l'offre et de la demande de main d'oeuvre dans notre pays, qui s'expriment par ailleurs dans l'emploi de trois mille travailleurs frontaliers supplémentaires.

Il faut préciser que, à la mi-mars de l'année en cours, le nombre de demandeurs d'emplois était à nouveau inférieur à celui du mois correspondant de l'année 87, et que le chômage de longue durée reste de faible envergure, puisque deux tiers des personnes à la recherche d'un emploi voient leurs efforts satisfaits en moins de six mois. Il serait donc prématuré de conclure à une montée tendantielle du chômage.

Le Gouvernement ne s'attachera pas moins à améliorer l'adaptation de la main-d'oeuvre résidente aux impératifs d'un monde du travail en mutation, en mettant notamment à profit les potentialités offertes par le Fonds pour l'emploi réformé, dans l'intérêt de l'intégration des chômeurs dans la vie active et de l'accroissement des chances de réinsertion des salariés menacés de perdre leur emploi.

L'évolution du monde du travail appelle les responsables politiques et les partenaires sociaux à approfondir la réflexion sur l'impact des technologies nouvelles sur le marché du travail et sur les réformes institutionnelles qu'il implique.

L'émergence de nouvelles formes d'organisation du travail demandes des mesures d'adaptation du droit régissant la relation de travail. A cet égard le Gouvernement sera amené à adopter dans les semaines à venir un projet de réforme du contrat de travail qui renforcera la protection du salarié contre le licenciement et qui définira le statut juridique et social du salarié recruté par un entrepreneur de travail temporaire et du salarié détaché dans le cadre du prêt temporaire de maind'oeuvre.

La version amendée du projet de loi concernant le repos et le travail du dimanche permettra aux entreprises d'accroître la durée d'utilisation de leurs équipements dans l'intérêt de la compétitivité et de l'emploi tout en sauvegardant les intérêts légitimes des salariés et de leurs syndicats.

Dans le domaine de la lutte contre le chômage, je rappelle les possibilités offertes par la formule de la préretraite-solidarité, qui n'a malheureusement pas, à ce jour, connu l'accueil espéré, en particulier auprès du patronat.

L'aide au réemploi du salarié reclassé a été considérablement améliorée avec l'objectif d'en accroître l'efficience. Le Gouvernement a en outre fixé les modalités d'attribution de l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise.

Enfin, le modèle alternatif au chômage partiel en sidérurgie mis en place le 1er avril 1987 et axé sur la préretraite-ajustement, la reconversion professionnelle, l'occupation du personnel excédentaire et l'aide au réemploi se poursuit encore à l'heure actuelle.

La volonté du Gouvernement de maintenir un niveau élevé de protection sociale des salariés s'exprime à travers la réforme fondamentale de la loi de 1976, surtout en ce qui concerne la prorogation de la durée d'indemnisation des chômeurs de longue durée, l'amélioration du niveau d'indemnisation des chômeurs ayant charge d'enfant, l'élargissement et l'amélioration du régime d'indemnisation du travailleur indépendant contraint d'abandonner son activité en raison de difficultés économiques et financières et l'amélioration des voies de recours.

Dans le domaine de la protection du travailleur et de son environnement, le Gouvernement a transposé en droit national la directive dite SEVESO, concernant les risques d'accident majeur de certaines activités industrielles, tandis qu'un projet de loi concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à des agents chimiques, physiques et biologiques pendant le travail se trouve déposé à la Chambre des Députés.

La santé publique

J'en viens ainsi au domaine de la santé publique, en commençant par souligner les répercussions importantes de la loi du 2 décembre 1987 portant réglementation de la médecine scolaire, qui rend obligatoire pour tous les élèves de l'enseignement postprimaire, des examens réguliers et gratuits.

La loi organisant le centre thermal et de santé à Mondorf-les-Bains a pu être votée. Cette loi confère à ce centre le statut d'un établissement public géré selon les règles du droit privé et redéfinit sa mission en ajoutant au thermalisme et à la rééducation des services de récréation et d'hébergement.

Ces derniers temps, il y a eu des moments spectaculaires et d'incertitude surtout financière dans la gestion du nouveau centre, faisant actuellement l'objet d'une analyse approfondie de la part de la Commission compétente de votre Chambre. Le projet offre néanmoins un maximum de garanties pour que, par la qualité des prestations offertes, l'avenir soit assuré et que Mondorf redevienne l'un des plus importants pôles touristiques du Grand-Duché.

En matière de politique pour le troisième âge, d'importantes mesures ont été prises, comme l'extension du nombre des lits de soins et des services de soins à domicile.

Parallèlement le Gouvernement s'est efforcé de réduire la surcapacité des lits pour cas aigus dans nos hôpitaux.

L'aide médicale urgente, telle qu'inscrite dans la loi du 27 février 1986, est actuellement en train d'être organisée, aux niveaux tant terrestre qu'aérien.

Le Ministère de la Santé poursuit par ailleurs sa lutte et sa campagne de sensibilisation contre le SIDA, le tabagisme et la toxicomanie.

La sécurité sociale

Le Gouvernement a élaboré, dans le contexte de la sécurité sociale, un projet de loi organisant des services de santé et de prévention des accidents au travail qui a pour objectif de mettre en place des mécanismes de participation des employeurs, des travailleurs et du Gouvernement à l'élimination des causes de maladies professionnelles et à la prévention de toute atteinte à la santé en relation avec le travail.

Pour ce qui est de la situation financière des caisses de maladie, on estime que le déficit cumulé, constaté pour les prestations en nature, est entièrement résorbé à la fin de l'exercice 1987. Il n'est cependant pas garanti que l'équilibre financier des caisses de maladie puisse être maintenu à moyen terme. La participation financière de l'Etat dans les prestations en nature ne cesse d'ailleurs de croître d'année en année.

Force est donc de faire preuve de vigilance en cette matière et de procéder avec détermination à la mise en vigueur de mesures de nature à impliquer une évolution des dépenses de l'assurance maladie compatible, d'une part, avec les ressources de cette dernière et, d'autre part, avec une amélioration constante des soins de santé. Les groupes de travail, constitués des partenaires sociaux représentés au comité central de l'Union de caisses de maladie ainsi que d'experts convoqués, sont appelés à faire des propositions susceptibles d'assurer l'équilibre financier de l'assurance maladie. Les travaux de ces groupes sont à un stade avancé et leurs conclusions sont attendues avec intérêt à bref délai.

Une haute priorité a été accordée en 1987 à la réforme de l'assurance pension en ce qui concerne les régimes contributifs. Par cette réforme, qui fut réalisée au mois de juillet 1987, il a été procédé à un ajustement linéaire de toutes les pensions de 7% et à des revalorisations sélectives des pensions d'invalidité et de survie.

Grâce à une amélioration de la situation financière de l'assurance pension contributive il a été possible de maintenir les réserves dépassant nettement deux fois le montant des prestations annuelles.

Nous savons toutefois que l'assurance-pension aura à l'avenir à faire face à des difficultés d'ordre structurel. Par l'évolution démographique défavorable de la population de notre pays et par la maturation des régimes des pensions, le rapport entre les bénéficiaires de pension inactifs et les assurés cotisants actifs se dégradera inévitablement.

Même un développement favorable de la conjoncture économique ne saurait arrêter l'augmentation du coût qui en résulte, mais seulement la freiner ou la reporter temporairement.

Il est par conséquent indéniable - et tous les experts concordent à ce sujet - que le coût de l'assurance pension du régime contributif tendra à augmenter à l'avenir dans le cadre de la législation actuelle et finira par impliquer une augmentation du taux de cotisation global fixé actuellement à 24%, et donc par une augmentation de la charge des assurés, des employeurs et des finances publiques.

Aussi le Gouvernement met-il en garde contre les revendications tendant à relever de façon irréfléchie le niveau de protection en matière d'invalidité, de vieillesse et de survie, alors que le niveau actuel des prestations de nos caisses de pension se place favorablement dans la comparaison internationale.

Pensons plutôt à engager une réflexion globale sur les problèmes qui peuvent se poser à long terme, afin de disposer le moment venu de solutions équilibrées et mûrement réfléchies. Les commentaires récents et notamment les arguments contenus dans l'avis du Conseil économique et social, sont à cet égard des contributions précieuses.

Je reviendrai sur l'ensemble des problèmes posés par le financement de la sécurité sociale au chapitre consacré aux finances publiques.

Dans un autre contexte le Gouvernement tâchera encore d'améliorer la lutte contre la pauvreté, entamée de façon plus systématique depuis le vote de la loi du 26 juillet 1986. Les accents seront principalement mis sur deux plans à savoir, l'amélioration de l'application de la loi existante en augmentant la rapidité d'octroi des prestations, et la modification de la loi, en élargissant le cercle des bénéficiaires, en allégeant les procédures d'octroi, en perfectionnant l'agencement des structures d'intervention et en rendant les mesures sociales complémentaires plus attrayantes.

La politique de la famille

La politique familiale des dernières années a surtout été marquée par des mesures à caractère social. Les aides aux familles démunies, défavorisées ou marginalisées constituent certes une préoccupation essentielle et urgente, mais elles ne doivent pas faire oublier les initiatives nécessaires en faveur de la famille en général. Un des objectifs primordiaux sera le développement dujeu varié de mesures diverses destinées à promouvoir et à protéger les communautés conjugales et familiales.

Souvent, aujourd'hui, les valeurs et les normes, qui pourtant sont indispensables à la réalisation d'une vie familiale heureuse, semblent être négligées, oubliées, sinon méprisées. Bien des facteurs culturels, économiques et sociaux expliquent les difficultés voire les échecs de nombreux couples au Luxembourg. Les communautés conjugalés et familiales constituent néanmoins, surtout dans un monde ouvert et pluraliste, des cellules de base indispensables. D'ailleurs, n'oublions point que le mariage institutionnel constitue pour la grande majorité de nos concitoyens, y inclus les jeunes couples, un modèle idéal qu'ils s'efforcent de réaliser loyalement. Conformément à sa mission constitutionnelle, l'Etat doit intervenir positivement afin de garantir aux enfants et aux parents le "droit à une vie familiale épanouie" (Conseil de l'Europe).

L'introduction de l'allocation d'éducation constituera un pas important dans cette direction. Elle permettra aux parents de choisir librement l'option de prendre en charge eux-mêmes au sein du foyer familial l'éducation des enfants en bas âge. Elle pourra aussi pour beaucoup constituer un argument significatif pour souhaiter plus d'enfants. L'objectif n'est en tout cas, comme semble le redouter le Conseil économique et social, de vouloir dissuader les femmes à poursuivre une activité professionnelle. Quant au mode de financement choisi, je voudrais souligner que l'introduction de l'allocation d'éducation doit être vue comme alternative à un relèvement pur et simple des allocations familiales. Il serait peu logique en effet, considérant la situation démographique, de diminuer l'enveloppe consacrée à la politique familiale.

Il faut par ailleurs saluer le projet consistant à stimuler, à développer et à subsidier les initiatives de nos services de formation, de consultation et d'assistance familiales, qui assument auprès des couples et des jeunes des missions précieuses.

Un réseau de crèches et de foyers de jour est à la disposition tant des familles dont les deux parents travaillent hors du foyer, que du nombre grandissant des familles monoparentales. Le nombre des foyers de jour devra être augmenté dans les années à venir, ceci d'après les principes d'un programme national que présentera le Ministre de la Famille au courant de l'année.

Relevons les efforts politiques qui visent la promotion de la condition féminine. Il s'agit notamment de garantir aux femmes le choix de leur orientation de vie, de les aider éventuellement à concilier les exigences multiples de l'engagement au foyer familial et de la vie sociale ou professionnelle.

Notre société vient de prendre conscience d'un phénomène qui ne manquera pas de s'accentuer davantage dans les années à venir, à savoir: l'accroissement de la population âgée. Pour bien des raisons, beaucoup de personnes âgées nécessitent des interventions d'aide ou de prise en charge. Le Gouvernement s'est donné un programme global cohérent et permettant aux personnes concernées des perspectives encourageantes. D'abord, il s'agit d'assurer aussi longtemps que possible le maintien à domicile et donc l'intégration dans le milieu social habitué.

La réalisation de cette idée exige l'établissement d'un réseau amélioré de services d'aides, de soutien et de surveillance de personnes âgées sur tout le territoire du pays. Le Ministère de la famille vient de présenter un programme national des services pour personnes âgées. prévoyant un perfectionnement de l'infrastructure existante, l'ouverture des maisons de retraite, la création dans ces maisons, ou séparément, de foyers de jour pour personnes âgées, la création de services d'aide à domicile, l'installation de téléalarmes en relation avec les prédits services etc. Ce programme sera complété par les services de soins à domicile de la part du Ministère de la Santé.

Afin de limiter l'impact budgétaire, le programme table sur une utilisation optimale de l'infrastructure existante tant dans le domaine public que dans le domaine privé, où toute maison de retraite ou service pour personnes âgées, disposés à collaborer, pourra bénéficier, au fur et à mesure de l'exécution du programme, d'une convention avec l'Etat.

Une des revendications familiales les plus élémentaires concerne l'accès à un logement convenable et adapté, situé dans un entourage matériel et social favorable. Le Gouvernement entend continuer le développement d'un ensemble remarquable d'aides au logement diversifiées.

Le Gouvernement a pris note avec regret que le projet "Sauerwiss" à Gasperich comportant plus de 350 logements à louer et à vendre, n'a toujours pas pu démarrer, alors que plus de 1.000 demandes pour un logement locatif, dont plus que la moitié pour le centre du pays, ne peuvent pas être satisfaites à l'heure actuelle. Les responsables du Fonds pour le logement à coût modéré ont donc été invités à accélérer leurs recherches en vue de nouveaux projets, également dans les communes limitrophes de la capitale.

Permettez-moi enfin de souligner le souci du Gouvernement pour tout ce qui a trait à une intégration harmonieuse dans notre société des nombreux étrangers vivant et travaillant dans notre pays.

J'ai déjà mentionné, en introduction, l'apport indispensable qu'ils constituent pour notre pays, en suppléant à notre démographie déficitaire. Qu'ils soient frontaliers ou immigrés, cadres ou ouvriers, ils sont à l'origine d'une fraction importante de la création de richesse dans notre pays, grâce au travail qu'ils effectuent, et ils contribuent pour une part importante au fonctionnement de tout notre système social, ne serait-ce que par les impôts et les cotisations sociales qu'ils contribuent.

Le Gouvernement soutient résoluement toutes les initiatives visant à faciliter l'intégration des étrangers dans la vie sociale et professionnelle, dans le respect des spéficités culturelles, qui constituent d'ailleurs, par leur diversité, un autre apport précieux. Ce sujet dépasse le cadre de la seule politique de la famille, touchant tout aussi bien celle du travail que celle de l'éducation nationale notamment.

C'est ainsi que le Ministre du Travail vient d'adopter des mesures dans l'intérêt de la consolidation de la maind'oeuvre saisonnière portugaise et espagnole dans la population active.

Nous ne pouvons pas non plus ignorer les difficultés rencontrées par les enfants d'immigrés dans notre système scolaire, tenant notamment au multilinguisme de celui-ci, et au fait que les étrangers venant de pays latins apprennent moins facilement que les autochtones la langue allemande.

Notre enseignement est ainsi progressivement adapté pour répondre au défi que constitue la nécessité de donner une bonne qualification aux jeunes étrangers, qui représentent presque 40% des élèves dans l'enseignement primaire. Une série de mesures ont été prises ou sont en bonne voie, concernant l'apprentissage du luxembourgeois dans l'enseignement préscolaire, l'adaptation des méthodes de l'enseignement de l'allemand au primaire, les classes francophones et des possibilités de compensation des faiblesses en allemand au secondaire technique.

Les communes sont en outre encouragées à prévoir l'intégration des cours de langue et de culture maternelles dans l'horaire scolaire normal et soutenues dans leurs initiatives visant la différentiation de l'enseignement et l'organisation de cours de rattrapage.

Je voudrais aussi, dans ce contexte, exprimer l'inquiétude et l'indignation du Gouvernement face aux attitudes xénophobes que certains n'hésitent pas à adopter publiquement. Les rapports entre Luxembourgeois et étrangers ont jusqu'ici toujours été harmonieux, caractérisés par le respect mutuel et un esprit ouvert et coopératif de part et d'autre. Il est d'autant plus navrant qu'il faut constater aujourd'hui, sans doute sous l'influence de ce qui se passe dans les pays voisins, l'émergence de groupes, certes encore marginaux, donnant dans la démagogie et le racisme. Je ne peux à cet égard que répéter que la présence d'étrangers, même très nombreux, dans notre pays, n'est aujourd'hui pas seulement utile et enrichissante, mais tout simplement indispensable, et que nous devons tout faire pour qu'ils se sentent chez nous acceptés et accueillis.

Il est vrai aussi que les courants en question se nourrissent en partie de revendications en faveur des immigrés qui vont parfois très loin. C'est ainsi que je pense qu'à l'heure actuelle, et en l'absence d'un consentement quasi général de la population autochtone, le fait de vouloir accorder le droit de vote pour les élections communales aux étrangers risque en dernière analyse de desservir ceux-ci, et de nourrir les sentiments hostiles.

La coopération au développement

Si notre solidarité avec les étrangers doit se montrer en premier lieu à l'intérieur de notre pays, elle s'étend cependant aussi à nos relations avec les pays du tiers monde. Aussi le Gouvernement poursuit-il de manière continue son effort de coopération au développement.

L'action entamée en 1987 s'est traduite par l'augmentation de plus d'un tiers du financement de projets bilatéraux. C'est ainsi qu'a pu être lancé, entre autres, un programme de coopération avec le Cap Vert avec lequel nous entretenons des liens particulièrement étroits étant donné la présence à Luxembourg d'un nombre important de ses ressortissants.

Le Gouvernement déposera par ailleurs, dans les semaines à venir, à la Chambre des députés, un projet de loi modifiant les dispositions législatives relatives aux coopérants actuellement en vigueur. Il s'agira d'améliorer, dans un souci de plus grande éfficacité et de meilleure protection sociale, les conditions d'activité de nos coopérants.

Cette année verra également le début de la négociation pour une nouvelle convention de Lomé entre la Communauté et les pays ACP, convention par laquelle est traditionnellement canalisée la majeure partie de l'aide multilatérale luxembourgeoise. Comme par le passé notre pays veillera à ce qu'une offre généreuse et répondant à leurs besoins soit faite à nos partenaires ACP.

Le développement de l'infrastructure et des ressources humaines

L'aménagement du territoire

Le développement économique, tout comme la qualité de la vie, sont tributaires de l'aménagement de notre environnement, avec les infrastructures nécessaires et les espaces naturels.

La politique de l'aménagement du territoire est l'instrument de la coordination indispensable dans ce domaine. Elle doit dégager les solutions globales et à long terme, et les fixer dans les plans, comme celui concernant l'aménagement global du Parc naturel de la Haute-Sûre qui sera mené à son terme cette année.

L'année passée a vu l'achèvement des travaux concernant la zone industrielle à caractère national de Differdange-Sanem, et la définition des tracés de la collectrice du Sud de Rodange à Dudelange et du contournement Sud-Est de la Ville de Luxembourg.

Au cours de l'année 1988, nous pourrons procéder à la publication du programme directeur révisé et à l'achèvement des quatre projets d'aménagement global régionaux. Les travaux préparatoires du 2ième programme directeur arriveront à leur terme. Il faudra par ailleurs faire effectuer l'étude d'impact de la route du Nord, définir le tracé du contournement Sud de Bascharage et préparer un programme de développement pour le canton de Clervaux.

Le Gouvernement finalisera les projets de lois concernant la révision et l'harmonisation de la législation en matière d'aménagement du territoire, et procédera à la révision de la déclaration d'intention générale de 1982 sur l'environnement naturel.

La création d'une administration de l'aménagement du territoire constituera enfin un pas important sur la voie d'une politique encore plus efficace dans ce domaine. Le Gouvernement aura ainsi atteint en 1989 l'essentiel des objectifs fixés dans la déclaration gouvernementale de juillet 1984.

Les travaux publics

L'amélioration et le développement des infrastructures et équipements collectifs du pays étant un aspect essentiel de notre politique de renforcement de la compétitivité de l'économie, le Ministère des Travaux Publics a poursuivi en 1987 sa politique d'investissement soutenue.

Etant parmi les premiers, sinon le premier investisseur public du pays, l'Etat a dès lors contribué de façon prépondérante à résorber les effets négatifs d'un investissement privé fléchissant, participant ainsi pour une part essentielle à la formation brute de capital fixe du pays. Le Conseil Economique et Social s'intérroge si les besoins réels de rattrapage suffisent pour expliquer cette évolution dynamique des investissements publics et rappelle que la dépense d'investissement public n'est pas justifiée en tant que telle.

Son analyse rejoint, quant au fond, la démarche du Gouvernement visant à favoriser les investissements productifs concentrés essentiellement sur le renforcement, au sens le plus large, du potentiel économique du pays et de ses retombées directes ou indirectes sur les agents économiques.

Créant de nouvelles perspectives d'avenir, ces investissements, jugés indispensables à l'heure actuelle, devraient évidemment être réalisés en temps opportun.

Les retards encourus par certains projets d'infrastructure et les conséquences économiques et démographiques en résultant laissent en effet apparaître très clairement que, pour être efficace et pour remplir pleinement le rôle qui lui est dévolu, la réalisation des travaux ne doit pas être trop différée dans le temps.

Aussi le Gouvernement a-t-il opté depuis des années pour d'autres formules de financement que la formule budgétaire classique pour la réalisation d'investissements productifs dont les retombées économiques lui ont paru justifier une débudgétisation des dépenses.

Parmi ces formules, la location-vente, basée sur la loi de garantie, a fait ses preuves dans le cadre des investissements réalisés au profit de l'implantation des institutions européennes à Luxembourg, investissements engendrant, hormis leur impact politique, des conséquences favorables pour notre économie.

Le Gouvernement continuera à utiliser cette formule de financement qui lui permettra de disposer à terme d'une infrastructure moderne et compétitive dans le cadre de ses obligations communautaires, sans que le budget en soit trop affecté.

Une autre formule, plus flexible mais non moins efficace, est celle utilisée pour l'aménagement de l'ilôt Clairefontaine dont les travaux sont sur le point de s'achever. Les résultats d'ores et déjà perceptibles de cette initiative heureuse ont amené le Gouvernement à envisager une extension du périmètre d'activité de cet organe ayant le caratère d'établissement public. Un projet de loi afférent sera incessamment déposé à la Chambre des Députés.

Les deux exemples qui précèdent prouvent que le Gouvernement, bien avant la Commission des finances et du budget et le Conseil économique et social, a choisi, pour la réalisation de certains investissements, d'autres formules de financement que celle du budget annuel.

Il reste évidemment que ces moyens devraient être renforcés si les travaux urgents et indispensables réalisés par les fonds spéciaux, tant dans les domaines administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux que dans le cadre du fonds des routes, devraient grever trop incisivement la marge budgétaire disponible. Jusqu'à présent une telle mesure ne s'est cependant pas imposée.

Parmi les investissements productifs, la notion d'utilité, évaluée sur la base de critères non seulement financiers mais aussi de considérations économiques telles que leurs retombées à court, à moyen ou à long terme dans les domaines sociaux, éducatifs, culturels, environnementaux et bien d'autres, peut être appliquée à tous les projets retenus par le Gouvernement.

Cette constatation est vraie pour les travaux réalisés dans le cadre de la grande voirie où un besoin considérable de rattrapage est apparu. Je ne citerai que les principaux objets en cours de réalisation, à savoir

- l'autoroute Luxembourg-Trèves

- la voie express du bassin minier, reliant l'échangeur de Lallange au quartier de Raemerich

- la collectrice du Sud, reliant le Moulin de Bascharage à l'échangeur de Lankels

 le contournement d'Ettelbruck, depuis la sortie de Schieren à Friedhaff

- et le contournement de Dudelange.

Les travaux relatifs aux autres contournements prévus pour Luxembourg, Ettelbruck et Pétange seront encore entamés au courant de cette année.

Le même critère d'utilité fonctionnelle a présidé au choix des grands investissements dans le secteur du bâtiment, où le Gouvernement projette encore, entre autres, l'agrandissement du Lycée de garçons d'Esch/Alzette et de l'Ecole européenne, la modernisation de la maison de retraite d'Echternach, le réaménagement des anciennes prisons du Grund et la construction du centre de formation professionnelle à Bertrange, de l'institut pour infirmes moteurs cérébraux, du centre pour personnes âgées et du bâtiment administratif de Diekirch, témoignant de sa volonté de moderniser l'administration publique et l'infrastructure scolaire et de vouer une attention particulière aux problèmes découlant du vieillissement progressif de la population.

Enfin, le Gouvernement continue à attacher le plus grand soin à la remise en état et l'entretien aussi bien du réseau routier que des immeubles existants, qui ont, sur le plan économique, surtout un impact sur les petites et moyennes entreprises.

La politique des transports

Dans le domaine des transports routiers le Gouvernement déposera sous peu un projet de loi visant à renforcer sensiblement les moyens juridiques et matériels permettant d'améliorer le contrôle de l'application de la réglementation sociale.

Un autre projet de loi concernera la création d'un établissement public chargé d'exploiter tous les services publics de transports de personnes par route dépassant les territoires des communes, les lignes de substitution des CFL incluses. Il s'agit d'aller au-delà de la simple coordination entre les différents réseaux et de réaliser une meilleure utilisation des capacités disponibles et, partant, une rentabilité accrue de l'ensemble des transports publics par route.

D'autre part le Gouvernement établira un concept ayant trait au décongestionnement de la Ville de Luxembourg par le biais de la promotion des transports publics.

En matière de sécurité routière l'approche choisie en 1987 s'est avérée concluante à en juger par l'évolution favorable des accidents, et elle est poursuivie, avec la campagne actuelle contre la vitesse excessive, l'information prévue sur le port de la ceinture de sécurité et une répétition de la campagne contre l'alcool au volant.

Au niveau réglementaire, des améliorations toucheront à la fois la prévention, le contrôle, la répression et la formation des conducteurs.

Dans le contexte des changements technologiques, tendant à favoriser le transport sur route, et de la libéralisation des transports dans le cadre du marché intérieur européen, les chemins de fer luxembourgeois devront représenter pour les réseaux voisins un partenaire pouvant offrir un service de qualité avec un matériel moderne. C'est dans ce contexte que se situent le renouvellement et la modernisation des installations fixes de la Gare de Luxembourg, de la ligne du Sud et la ligne du Nord, dont l'électrification devrait être achevée en 1993.

Les CFL projettent par ailleurs la réorganisation du service ferroviaire voyageurs national. Le nouveau plan de transport, basé sur une étude de marché et de faisabilité technique, et complété par un nouveau système tarifaire, devrait, en combinaison avec l'utilisation de matériel roulant moderne et confortable, renforcer substantiellement l'attractivité des chemins de fer pour le voyageur.

Ces investissements devront être en partie financés par l'emprunt, et pèseront sur les charges financières. Les CFL ont commandé une étude radiographique et prospective de l'entreprise, afin de pouvoir dégager des solutions aux problèmes à prévoir et de définir les voies à suivre dans les années à venir.

Concernant la navigation fluviale les discussions entamées en mars 1988 entre fonctionnaires français, allemands et luxembourgeois au sujet d'un approfondissement du chenal navigable de la Moselle à 3 mètres ont permis de démontrer l'importance d'une telle mesure, qui favoriserait également la position concurrentielle du Port de Mertert, dont la construction avait été réalisée en vue de cet approfondissement.

L'essor qu'avait pris le développement des activités aéronautiques depuis l'achèvement du projet d'extension de l'aéroport a continué sur sa lancée en 1987. Les statistiques annuelles démontrent que, si le nombre des mouvements d'avions est quelque peu en régression, celui des passagers et du fret est en forte progression par rapport à 1986. Ceci reflète d'ailleurs la tendance à l'échelon mondial qui est partout à la hausse.

Afin d'améliorer encore la compétitivité de notre aéroport, la construction d'un bloc technique et opérationnel est encore nécessaire. L'élément central en sera une nouvelle tour de contrôle et l'extension de l'aérogare, dont la capacité actuelle est insuffisante aux heures de pointe.

La politique de l'énergie

Quant à la politique de l'énergie, le Gouvernement poursuivra les mesures incitant aux économies d'énergie à travers la sensibilisation du consommateur et par les mesures d'encouragement des investissements contribuant à une utilisation plus rationnelle et plus efficace des ressources énergétiques. Il encouragera par ailleurs l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables.

Les négociations en vue du renouvellement des contrats de fourniture d'énergie électrique au-delà de 1990, d'une part, et la conclusion de contrats pour des quantités supplémentaires de gaz naturel, d'autre part, sont en cours et doivent aboutir à des conditions de fourniture avantageuses pour notre économie. Le Gouvernement entend dans ce domaine poursuivre sa politique de diversification des sources d'approvisionnement et le renforcement des infrastructures d'approvisionnement et de distribution.

Dans le domaine du gaz naturel, une nouvelle société de distribution, ayant pour mission la distribution du gaz dans les localités, contribuera à une pénétration plus forte de cette source d'énergie peu polluante dans les régions desservies par les extensions du réseau de gaz déjà réalisées ou projetées.

La protection de l'environnement

En matière de protection de l'environnement, le Gouvernement peut dorénavant s'appuyer sur l'étude JAGER concernant la gestion des déchets. Les administrations communales et les syndicats communaux recevront à cet égard les directives et recommandations utiles. Le Gouvernement a aussi demandé au SIDOR d'étendre ses activités de la seule destruction des ordures pour y inclure la collecte, le recyclage, le stockage, le traitement et l'élimination.

Alors que les efforts pour trouver une solution satisfaisante au problème de la solidification des déchets seront continués, le Gouvernement envisage de construire un entrepôt pour déchets problématiques destinés au traitement dans des centres spécialisés à l'étranger.

Enfin le Gouvernement entend trouver en 1988 une solution satisfaisante pour les dépôts de matières inertes, grâce au recyclage et aux propositions de sites pour les dépotoirs régionaux.

D'autre part, le Gouvernement améliorera la concertation avec les communes et avec tous les milieux concernés d'un côté en matière de protection du sol, des sources et des eaux souterraines, d'un autre côté pour ce qui est de la cartographie du milieu naturel, des plans verts et de la gestion des milieux naturels à conserver. La nouvelle loi sur le remembrement des terres

agricoles tenant compte des impératifs écologiques ainsi que la réorientation de la politique agraire dans le sens d'une protection accrue du milieu agricole au niveau européen et national viendront renforcer ces efforts.

Relevons dans ce même contexte également la transposition en droit national de la directive sur l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement-donc ce qui est communément appelé "études d'impact" -, ainsi que la réforme de la loi sur les établissements classés.

L'éducation nationale

J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer, lors de mon discours budgétaire, les projets du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse en matière d'enseignement, et notamment concernant la réforme de la loi du 21 mai 1979 relative à l'enseignement secondaire technique. Je voudrais aujourd'hui me limiter à cet égard à quelques remarques.

L'un des problèmes que nous rencontrons est celui de l'inadéquation entre l'offre et la demande de postes d'apprentissage dans certains métiers du secteur de l'artisanat et de l'industrie. Je partage l'avis du Conseil économique et social selon lequel cette situation s'explique autant, sinon plus, par - je cite - "des considérations psychologiques, consécutives à la crise structurelle et par des considérations de carrière, inhérentes au choix de société" - fin de citation - que par un déséquilibre de l'orientation dû à certaines insuffisances actuelles de l'enseignement secondaire technique et notamment du cycle d'observation et d'orientation.

Cela dit, le Gouvernement entend prendre toutes les mesures qui sont de sa compétence pour remédier à ce déséquilibre. Son objectif essentiel et prioritaire est double: il s'agit d'abord d'assurer, dans la mesure du possible, à tout jeune une qualification professionnelle, même partielle, afin qu'il puisse remplir un rôle utile au sein de notre société et que nos entreprises trouvent pour autant que possible sur le marché luxembourgeois la main-d'oeuvre dont ils ont besoin.

Mais il s'agit également d'amener le plus de jeunes possibles à une formation de qualité, afin qu'ils puissent occuper les postes d'encadrement et de responsabilité qui leur sont offerts sur notre marché de l'emploi.

Pour ce qui est des suggestions du Conseil économique et social, notamment dans les domaines clef du cycle d'observation et d'orientation et de la formation de technicien, le Ministère de l'Education nationale en fait une analyse approfondie afin de les prendre en considération lors de la rédaction du projet de loi dont votre Chambre sera bientôt saisie. Il y a lieu de relever d'ores et déjà qu'en matière de formation de technicien, le modèle qui sera retenu comportera un important volet pratique axé sur le CATP et une solide formation technologique et scientifique telle que le requièrent les développements de la science et de la technique.

Pour ce qui est du cycle d'observation et d'orientation, le Gouvernement agira conformément aux vues du Comité de Coordination Tripartite et du Conseil économique et social, en ce qui concerne la définition des finalités des matières d'enseignement, l'élaboration de méthodologies propres à l'enseignement secondaire technique, le principe de la "déprofessionnalisation", la flexibilité de l'accès aux différentes classes ainsi que la formation initiale et continue des enseignants.

Le Gouvernement a l'intention de faire aboutir la réforme de l'enseignement secondaire technique au cours de la présente législature, tout comme le projet de loi portant réforme de la division supérieure de l'enseignement secondaire. Là aussi, une consultation des principaux intéressés se poursuit à l'heure actuelle, consultation qui se reflétera dans le texte dont la Chambre sera bientôt saisie.

Pour ce qui est du projet dit de la 3e possibilité, déposé à votre Chambre, le Gouvernement s'est attendu aux réactions vives et diverses qui n'ont pas manqué de se manifester dès la diffusion du texte de ce projet. Il examinera dans les prochains jours les propositions du Conseil d'Etat, qui vient d'émettre son avis, et soumettra à la Chambre d'éventuels amendements.

La jeunesse

Lors de la constitution du dernier Gouvernement, le titre du Ministre de l'Education Nationale a été complété par l'ajout . . . "et de la Jeunesse". Loin de constituer un simple changement d'étiquette, cette modification illustre le souci du Gouvernement de rencontrer les problèmes de la jeunesse, et d'assister les jeunes plus efficacement lors de la transition de l'enfance à l'âge adulte, de l'école au monde du travail.

Créé officiellement par la loi du 27 février 1984, le Service National de la Jeunesse est devenu un instrument précieux de la politique gouvernementale en matière de jeunesse, offrant des services nombreux et variés.

Quelques réalisations récentes ou imminentes me paraissent particulièrement dignes d'intérêt. Ainsi les centres de rencontre pour jeunes, qui sont cofinancés par l'Etat et les communes, ont connu un succès tel qu'il est envisagé d'ajouter au réseau actuel un centre à Weicherdange pour les jeunes du canton de Clervaux et un centre à Remerschen pour ceux du canton de Remich. Aux centres traditionnels du Service National de la Jeunesse tels que ceux de Hollenfels et de Marienthal, il conviendra d'ajouter prochainement le Centre de Hosingen qui comprendra entre autres une auberge et un camping pour jeunes ainsi que des salles de classe et de travaux pratiques.

Quant au centre d'information pour jeunes qui a été créé récemment et qui fonctionnera grâce à un effort conjoint de l'Etat et de la Ville de Luxembourg il me semble répondre à un besoin réel d'information spécifique pour la jeunesse.

Parmi les multiples missions du Service National de la Jeunesse il y a lieu de relever l'exécution de la loi du 4 octobre 1973 relative au congé-éducation. Conformément à la déclaration gouvernementale, cette loi sera

modifiée et les propositions afférentes vous seront prochainement communiquées. Le Gouvernement souhaiterait donner une tournure plus généreuse à cette loi, assouplir les conditions d'allocation des aides financières dont s'agit, supprimer dans certains cas la limite d'âge actuellement prévue, bref, en faire un instrument d'éducation permanente et de promotion sociale.

Enfin j'aimerais relever une initiative récente et sympathique, à savoir l'introduction de la carte-jeunes au Luxembourg. Cette carte qui existe déjà dans une série de pays européens, offrira aux jeunes qui la détiennent des prestations culturelles et sportives ainsi que des conditions d'hébergement, de transport et d'assistance de même nature dans tous les pays qui font partie du réseau.

La recherche et le développement technologique

La mise en oeuvre de la loi du 9 mars 1987 ayant pour objet la recherche et le développement technologique prouve qu'il existe dans ce domaine un véritable besoin, et le départ remarquable qui a été pris, le nombre et la qualité des propositions de projets, le haut niveau des jeunes chercheurs demandeurs d'une bourse de formation-recherche, augurent bien de l'avenir.

Le Gouvernement est cependant conscient de la nécessité de ne pas trop disperser ses efforts dans ce domaine. On ne saurait dans l'euphorie du démarrage, distribuer les crédits budgétaires un peu au hasard, dans l'espoir que l'un ou l'autre des projets bénéficiaires produira des fruits. Aussi les départements intéressés ontils proposé d'un commun accord la création de six CRP, à savoir auprès du Centre Universitaire, auprès de l'Institut supérieur de Technologie, auprès du Musée d'Histoire Naturelle, auprès de l'Administration des P et T, auprès de l'administration de l'Environnement et un CRP commun du Laboratoire National de Santé et du Centre Hospitalier de Luxembourg.

Sur avis favorable du Conseil d'Etat, les centres de recherche publics auprès du Centre Universitaire de Luxembourg et auprès de l'Institut Supérieur de Technologie ont déjà été créés. Le Conseil d'Etat a reçu entretemps les renseignements supplémentaires qu'il a demandés quant aux quatre autres CRP, et je suis confiant qu'ils pourront démarrer au cours de l'année 1988.

Parmi les effets bénéfiques de la nouvelle loi, j'aimerais relever les contacts qu'elle permet d'établir entre les institutions de recherche étrangères d'un côté, et les groupes de recherche et le milieu industriel luxembourgeois, de l'autre côté, contacts qui ont d'ores et déjà mené à des accords de coopération fort prometteurs.

Les affaires culturelles

En matière culturelle, le Gouvernement attache une grande importance à voir évacuer un projet de loi qui constituera une étape majeure pour la vie culturelle au Grand-Duché, - à savoir, le projet de loi portant réorganisation des instituts culturels, donc les Archives, la Bibliothèque nationale, les deux Musées et le Service des Sites et Monuments nationaux.

Le Conseil de Gouvernement est șaisi d'un volet complémentaire concernant le domaine de l'audiovisuel: il s'agit de créer une structure administrative ayant pour mission d'assurer notamment la conservation des documents audiovisuels produits dans le pays, d'assurer l'initiation, l'animation et la formation culturelles en matière audiovisuelle ainsi que de contribuer à la production d'oeuvres présentant un intérêt culturel significatif pour la communauté luxembourgeoise.

Le Ministère des Affaires culturelles fera démarrer les premières activités en ce domaine dès cet été, alors que les activités du Centre d'archives et d'études littéraires ainsi que du Centre d'études de l'histoire contemporaine ont commencé les travaux dès le début de l'année.

On notera que ces deux centres rattachés aux Archives, ainsi que les Instituts culturels et le nouveau Centre national de l'audiovisuel, de concert avec le Ministère, ont présenté un important programme de publications, d'expositions et de manifestations dans le cadre des festivités prévues pour la célébration de l'indépendance nationale en 1989-90.

Le programme gouvernemental prévoit un projet de loi sur l'enseignement musical. Une solution pragmatique ayant été mise en place à titre provisoire en ce qui concerne les aspects les plus importants du financement, on peut espérer que la discussion avec tous les milieux concernés, y compris les communes, en ce qui concerne les structures à créer pourra aboutir rapidement.

Enfin, le Gouvernement est conscient de deux défis majeurs en ce qui concerne la politique culturelle. Il s'agit d'un côté de la professionnalisation des créateurs et acteurs de la vie culturelle. Le Gouvernement entend y répondre en améliorant le statut professionnel et social de l'artiste ainsi que les conditions du marché notamment en augmentant l'offre publique.

Le deuxième défi concerne, encore, l'audiovisuel: le Grand-Duché participant au niveau européen à la mise en place d'un mécanisme de soutien à la production et à la coproduction cinématographiques et télévisuelles, envisage, au niveau national, la mise en place de mécanismes particuliers adaptés à ce secteur.

L'éducation physique et les sports

En ce qui concerne l'éducation physique et les sports, le développement des activités sportives, que ce soit pour la compétition ou pour le loisir, se traduit pour les clubs et les fédérations par des charges croissantes à tous les niveaux, et justifie l'appui financier, en nette augmentation, de la part de l'Etat.

Il explique aussi la nécessité de continuer les efforts de parachèvement de l'infrastructure sportive sur le plan national, par l'exécution d'un cinquième programme quinquennal.

Les institutions, l'administration et la protection

La justice

En déférant la connaissance des crimes à une chambre criminelle du tribunal d'arrondissement, la loi du 17 juin 1987 a non seulement supprimé la cour d'assises, mais a de même introduit un double degré de juridiction en prévoyant la possibilité d'un recours contre la décision de première instance devant la cour d'appel. Par ailleurs, et contrairement à la situation antérieure, les jugements en matière criminelle doivent désormais être motivés.

La loi du 2 juillet 1987 consacre, pour sa part, la fonction sociale des droits subjectifs, liant leur exercice à la satisfaction d'intérêts légitimes de leurs titulaires et de ceux de la société.

La protection juridique du consommateur a été améliorée, pour ce qui est des transactions en général, et des crédits de consommation en particulier.

En 1988 le Ministère de la Justice continue à concentrer ses efforts dans le domaine législatif à la refonte du code de procédure civile, à la réforme du code d'instruction criminelle et à l'adaptation de notre législation sur les sociétés commerciales aux directives communautaires, qui se succèdent à un rythme très soutenu, rendant impossible pour le moment une réforme d'ensemble de la loi de 1915.

Dans le domaine de l'instruction criminelle, le département de la Justice entend faire évacuer cette année deux projets d'envergure, à savoir la réforme du livre ler du code d'instruction criminelle, d'une part, et la refonte de la loi de 1929 sur l'instruction contradictoire, d'autre part.

De même une priorité devra être accordée à l'évacuation du projet portant création d'un corps de police judiciaire.

Quant à la procédure civile il est encourageant de noter qu'après les avis favorables du Conseil d'Etat portant sur quelques 550 articles, la commission juridique de la Chambre organise régulièrement des réunions de travail destinées uniquement à la procédure civile.

Sur le plan de l'exécution des peines, le département projette d'agrandir les deux centres pénitentiaires, afin de résoudre le problème de la surpopulation carcérale. C'est ainsi qu'au Centre Pénitentiaire de Luxembourg il est envisagé de bâtir une annexe de 125 cellules pour les détenus préventifs, alors que le Centre Agricole de

Givenich verra également sa capacité agrandie. Parallèlement, le nombre du personnel de garde et d'éducation sera augmenté pour garantir un meilleur traitement pénologique.

Le service d'accueil et d'information juridique, fonctionnant au Parquet Général, continue, comme par le passé, à assurer sa mission à la satisfaction générale des nombreux justiciables qui le consultent régulièrement.

Il a été créé dans son sein un service "Droits de la Femme". Une femme magristrat se tient à la disposition des femmes en quête d'information. Il s'est avéré que cette forme facilite les contacts et permet de surmonter des hésitations ou réticences psychologiques.

La force publique

Concernant la force publique, le Gouvernement continuera son action visant à assurer efficacement la sécurité, grâce à des forces de l'ordre bien formées et équipées, et conscients de la nécessité d'entretenir de bonnes relations avec la population.

Il s'agira tout d'abord de continuer le renforcement entamé de la Gendarmerie et de la Police pour atteindre l'objectif qui consiste à augmenter les effectifs de nos deux corps de police de 120 unités chacun.

Dans ce contexte il y a lieu de relever que depuis peu les premiers agents de quartier sont entrés en service. Leur mission consiste à assumer des fonctions d'îlotier sur le terrain dans un quartier déterminé de la ville.

Le deuxième volet reslète la détermination du Gouvernement de mettre à la disposition de la Gendarmerie et de la Police un équipement adapté. Les efforts pour doter le personnel d'un équipement de protection et de sécurité approprié seront continués. Par ailleurs une étude est en cours pour moderniser l'ensemble du système de communication et de transmission de données, la rapidité de l'intervention étant un des sacteurs les plus importants pour mener à bien une intervention policière.

La troisième priorité restera l'amélioration de la formation de base et de la formation continue des membres de la Gendarmerie et de la Police. Alors que les efforts seront continués pour compléter la formation initiale théorique par une initiation pratique poussée, à dispenser par un cadre permanent constitué par des enseignants expérimentés, la formation continue sera différenciée pour tenir compte des tâches spécifiques qu'un fonctionnaire doit assumer au courant de sa carrière.

Dans ce contexte, il y a lieu de relever que la réforme de la formation générale dispensée aux volontaires de l'Armée constitue un premier pas décisif dans le sens de la création d'une Ecole de la Force Publique, où l'accent particulier sera mis sur une instruction spécialisée adaptée aux diverses missions incombant aux forces de l'ordre.

La restructuration de notre Armée qui vient de s'achever a pour effet de mieux honorer les obligations incombant au pays dans le cadre de l'Alliance Atlantique, en rendant notamment notre contribution à l'AMF plus flexible, en augmentant les moyens restant disponibles pour la protection des points vitaux et en concrétisant notre support à fournir aux renforts provenant de l'extérieur.

A la suite de son institutionnalisation, décidée au mois de juin de l'année passée par le législateur, l'Ecole de l'Armée a commencé en septembre de dispenser aux volontaires des cours de formation générale selon des programmes et horaires profondément révisés. Les premiers résultats sont concluants, notamment en ce qui concerne la cycle de formation intensive, fréquenté à raison d'une trentaine de leçons par semaine à partir du 18e mois de service et qui poursuit le but de préparer d'une manière optimale les volontaires aux emplois qu'ils briguent ultérieurement dans le secteur public ou privé.

Le département de l'intérieur

J'en viens au département de l'intérieur, où le fait marquant de l'année 1987 a été l'adoption de la loi sur le bail à loyer, adaptant la législation en la matière aux exigences de notre temps, notamment en ce qui concerne les mécanismes de détermination des prix des baux, ainsi que la protection du locataire. Après les discussions parfois difficiles, le texte adopté a été bien reçu et son application n'a jusqu'ici guère suscité de problèmes.

La réforme de la loi communale est de son côté sur le point d'aboutir. Après la première lecture en séance publique en novembre 1987, le vote définitif pourra intervenir dans les prochains mois.

La loi budgétaire pour 1988 a réalisé une première phase de la réforme des finances communales. Une nouvelle clé de répartition de la participation des communes dans les impôts de l'Etat a permis une redistribution partielle de ces impôts au bénéfice de la très large majorité des communes du pays. Les services du Ministère de l'Intérieur en collaboration étroite avec le Ministère des Finances et les représentants des autorités communales continuent leur étude qui doit aboutir à une réforme plus profonde.

La prochaine vidange du barrage d'Esch-sur-Sûre nécessite une solution de rechange pour le SEBES, syndicat avec participation de l'Etat qui fournit plus du tiers de l'eau potable du pays et auquel sont reliées 80 communes regroupant les cinq sixièmes de la population du pays. Le Gouvernement vient de décider de proposer à la Chambre, dans le cadre de la solution de rechange, d'élargir les compétences du SEBES afin de permettre de mener par l'intermédiaire des structures de ce syndicat une politique globale sur le plan national de manière à garantir à toutes les régions du pays l'accès à une eau de qualité, et à permettre une gestion économiquement et écologiquement optimale des ressources en eau.

Signalons encore que l'adaptation au secteur communal des avantages salariaux et de carrière de la fonction publique a été réalisée au cours de l'année écoulée à la satisfaction générale des intéressés, et d'un projet de loi tendant à restructurer et à augmenter les cadres fonctionnaires de la protection civile est engagé dans la procédure législative.

La fonction publique

En matière de fonction publique je voudrais exprimer l'espoir que l'année 1988 permettra de mettre fin aux différents conflits qui opposent l'Etat-patron soit à l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat, soit à l'une ou l'autre catégorie d'agents. Je vise évidemment en premier lieu les négociations entre le Gouvernement et la Confédération Générale de la Fonction Publique; ces négociations devront en effet aboutir à bref délai à un nouvel accord salarial couvrant les années 1988 et 1989.

Dans ce contexte je donne à considérer qu'une adaptation générale des traitements des fonctionnaires de l'Etat ne reste pas limitée à ces derniers, mais s'applique toujours aux autres catégories d'agents publics. L'augmentation de la rémunération des fonctionnaires de l'Etat en activité de service se répercute en effet de façon automatique sur les indemnités et les salaires des stagiaires, des employés et ouvriers de l'Etat, sur les rémunérations du personnel parastatal et communal et des CFL ainsi que, le cas échéant, sur les pensions de ces agents. Citons à titre d'exemple que l'augmentation de 1% de la valeur du point indiciaire entraînerait déjà des dépenses supplémentaires d'environ 350 millions de francs par exercice budgétaire. En raison de ce seul aspect budgétaire, la prudence s'impose. D'autres mesures, moins générales, pourront par ailleurs avoir des effets directs ou indirects sur les dépenses pour le personnel de l'Etat:

- Un nouveau contrat collectif pour les ouvriers de l'Etat doit être négocié.
- Des réformes structurelles pour certaines administrations sont d'ores et déjà engagées dans la procédure législative et d'autres projets de réforme sont en voie d'élaboration.

- Les taux de subside à la masse d'habillement n'ont pas été adaptés depuis 1979.
- Le régime de la rémunération des heures supplémentaires et de l'astreinte à domicile reste à déterminer.

Il est évident que le Gouvernement veillera à ce que les avantages concédés soient compatibles non seulement avec la situation budgétaire à court terme, mais encore avec la situation économique à moyen et à plus long terme. A ce sujet il y également lieu de rappeler l'interdépendance entre les secteurs privé et public en ce qui concerne les rémunérations, les pensions et les autres avantages sectoriels.

Pour ce qui est des dépenses de personnel actif en général je voudrais encore ajouter que le Gouvernement a l'intention de continuer sa politique restrictive de recrutement. Les effectifs des services publics ne peuvent en effet continuer à augmenter en permanence alors que la modernisation de l'administration publique doit être mise en oeuvre par l'introduction de la bureautique et la promotion de la réforme administrative.

En ce qui concerne les dépenses pour le personnel mis à la retraite, je relève que le projet de loi portant modification de la loi modifiée du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat et qui a été déposé à la Chambre des Députés le 7 décembre 1987 à été élaboré dans le parfait respect des principes généraux qui constituent la base du régime actuel. Si la modernisation du texte actuel constitue l'objet principal du projet, je voudrais néanmoins signaler que les dispositions anti-cumul existantes ont été modifiées et complétées, afin d'éviter des excès de prestations.

Du reste je réitère encore une fois mon espoir que le sens de responsabilité des agents de la fonction publique finira par l'emporter sur l'agitation vaine; il faut bien se rendre à l'évidence qu'aucun des secteurs de la fonction publique ne se porte mal. En admettant parfaitement que tout est une affaire d'équilibre, je souhaite que ce principe ne joue pas seulement pour les carrières les unes par rapport aux autres, mais encore pour l'ensemble des avantages et des désavantages des différents secteurs les uns par rapport aux autres.

La politique des finances publiques: budget et fiscalité

C'est déjà devenu une tradition pour moi que de terminer ma déclaration sur l'état de la nation par un chapitre final consacré aux finances publiques. Cette année-ci la liste des documents auxquels je peux me référer à cette fin comporte un avis particulièrement fouillé de la part du Conseil économique et social sur la situation économique, financière et sociale du pays, avis qui contient entre autres un réexamen du rôle du secteur public.

En analysant, dans une approche à moyen terme, les problèmes structurels qui se posent par rapport au développement de l'économie et de la société luxembourgeoises, en proposant des voies possibles pour la recherche de solutions éventuelles notamment en matière de sécurité sociale et de finances publiques, le CES a fourni une contribution extrêment utile qui servira sans doute de cadre de référence pour l'orientation future de la politique économique, sociale et financière du pays.

J'ai pris bonne note du fait que les organisations socioprofessionnelles représentées au sein du Conseil ont tenu à préciser que les voies esquissées, notamment dans les deux domaines précités, ne préjugent en rien leur approche définitive quant aux solutions susceptibles d'être envisagées. J'y ajouterai trois points:

1. certaines des idées avancées ont déjà trouvé une application, du moins partielle, dans le cadre de la politique gouvernementale;

- 2. le caractère parfois théorique de l'approche requiert sans doute un affinement sur le terrain;
- 3. l'horizon temporel diffère d'une proposition à l'autre: si certaines suggestions sont réalisables à court terme, d'autres nécessitent un travail de préparation de longue haleine sur différents plans.

Sous réserve de ces remarques, je voudrais insister sur le fait qu'il existe une assez large convergence de vues entre le CES et le Gouvernement, du moins en ce qui concerne les objectifs de la politique. Sur le point précis des finances publiques, je rapellerai les deux principes qui guident la politique gouvernementale:

- 1. le respect du parallélisme entre dépenses publiques et croissance économique;
- 2. la sauvegarde de l'équilibre budgétaire.

Concernant le premier point, les projections qui ont servi de base à la détermination de la norme budgétaire se sont avérées réalistes. Si le Gouvernement n'a pas réussi à s'en tenir à tous les coups à l'orientation quantitative qu'il s'est lui-même fixée pour l'évolution globale des dépenses, c'est partiellement en raison de la dynamique inhérente aux dépenses publiques - le CES en a dévoilé les facteurs explicatifs -, mais c'est également parce que le Gouvernement n'a pas succombé au fétichisme de la norme et qu'il assume la responsabilité politique d'un dépassement contrôlé ayant servi notamment à la protection sociale (RMG entre autres), à l'emploi, à la restructuration économique et à la rémunération de la fonction publique.

Ce qui importe - et le pense que c'est là le message essentiel qu'il faudra retenir de l'examen du CES - c'est que le réexamen du rôle du secteur public et du prélèvement qu'il opère sur les ressources économiques disponibles doit constituer un souci permanent. Aussi cet effort ne peut-il aboutir que si l'on accepte la remise en cause des acquis du passé et si on est disposé à intégrer le secteur public dans l'indispensable effort d'adaptation permanent qui doit caractériser l'évolution économique, sociale et financière du pays.

Une évolution des dépenses publiques greffée sur la croissance économique constitue certes un élément nécessaire, mais non suffisant pour assurer la sauvegarde de l'équilibre budgétaire. Des élasticités de recettes supérieures à l'unité, renforcées souvent par le dynamisme spécifique de l'un ou de l'autre secteur d'activités déterminé, peuvent requérir une action complémentaire sous l'angle de vue de l'équilibre budgétaire.

La réduction progressive, en période de redressement économique, des dépenses exceptionnelles ayant servi à faire face à la crise sidérurgique dans tous ses volets a dégagé une marge de manoeuvre budgétaire que le Gouvernement a utilisé, dans un premier temps, pour renforcer les réserves, ensuite, pour accorder des allègements fiscaux substantiels. Faut-il rappeler que dès l'année en cours, le montant cumulé de ces allègements peut être évalué à 9 milliards de francs, soit une réduction du prélèvement fiscal de plus de 3% du produit intérieur brut chaque année.

Sous l'effet combiné de l'engagement de dépenses nouvelles et des allègements fiscaux accordés tant au profit des entreprises que des ménages, la marge de manoeuvre budgétaire s'est progressivement rétrécie.

Aussi le solde budgétaire net, avant affectation des plusvalues de recettes, a-t-il évolué comme suit:

- +5,5 milliards au titre du compte général pour 1984;
- +6,7 milliards au titre du compte général pour 1985;
- +4,6 milliards au titre du compte général pour 1986;
- +2,3 milliards environ au titre du compte provisoire pour 1987.

Il ressort effectivement des données toutes récentes concernant le compte provisoire pour 1987 que l'excédent de recettes est retombé au niveau précité de quelque 2,3 milliards.

En adoptant la présentation retenue par le Conseil économique et social à la dernière page de son annexe statistique sur le secteur public - élimination des recettes et dépenses relatives à l'émission et à l'amortissement d'emprunts, inclusion des opérations extra-budgétaires relatives aux fonds d'investissements et au fonds pour l'emploi-, on arrive à dégager un trend tout à fait comparable: le solde financier positif a progressivement diminué pour passer de 6,7 milliards en 1985 à 3,3 milliards en 1986 et à 1,7 milliard en 1987.

Dans quelle mesure ce trend peut-il maintenant être extrapolé sur l'exercice en cours?

Le budget voté pour 1988 présente un excédent de recettes de quelques 900 millions. Comme cela avait été prévu dès le départ, ce montant risque cependant d'être intégralement absorbé par deux séries de mesures qui vont déboucher sur une rectification du budget voté:

- 1. les négociations salariales dans la fonction publique qui sont sur le point d'aboutir vont sans doute engendrer un coût supplémentaire à charge du budget de l'Etat. Dans l'attente d'un accord, on peut simplement rappeler qu'une augmentation de 1% de la valeur du point indiciaire entraînerait des dépenses nouvelles d'un ordre de grandeur de 350 millions par exercice budgétaire;
- 2. suite aux conclusions du Conseil européen de Bruxelles, notre contribution au budget de la Communauté s'accroîtra de quelque 400 à 500 millions de francs par rapport aux chiffres figurant au budget voté. Vu l'introduction d'une quatrième ressource basée sur le PNB et l'écrêtement de l'assiette TVA à 55% du PNB, cette opération se traduira également sur le budget de

l'Etat par un glissement du côté recettes vers le côté dépenses: les recettes ordinaires, à savoir la part des recettes TVA non versées à la Communauté, enregistreront une plus-value de quelque 200 millions, tandis qu'une dépense supplémentaire de 600 à 700 millions sera à inscrire au budget des dépenses.

Le budget définitif ne sera donc plus marqué par un excédent de recettes. Soit il sera en équilibre, soit il présentera un léger déficit. Dans le cas où les dépassements de dépenses en cours d'année pourraient être maintenus au niveau atteint en 1986 et 1987 - dépassement d'un ordre de grandeur de 4,2% au titre des dépenses ordinaires -, il se pourrait que l'année en cours soit également clôturé avec un léger excédent de recettes.

Cet excédent de recettes, qui risque d'être plutôt faible, tout comme l'excédent de 2,3 milliards dégagé au titre du compte provisoire de 1987, serait affecté aux fonds d'investissements publics. Cette dotation supplémentaire de fin d'exercice permettrait de stabiliser l'avoir des fonds, ceci en dépit de l'envergure du programme d'investissement de l'Etat.

En ce qui concerne le projet de budget pour 1989, l'hypothèse retenue dans la circulaire budgétaire est identique à la moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires admises en vue de l'élaboration des propositions budgétaires pour l'exercice en cours. L'élément-prix étant ainsi égal à zéro, la norme d'augmentation globale des dépenses ne saurait donc dépasser la croissance escomptée à moyen terme du produit intérieur brut en volume. Dans l'état actuel des choses, une norme de 2,5% constituerait donc un maximum à ne pas dépasser, encore que les perspectives de croissance économique à moyen terme admises dans le passé risquent de devoir être revues à la baisse.

Dans l'hypothèse où le Gouvernement réussirait à respecter cette norme budgétaire des plus étroites, une certaine marge de manoeuvre pourrait encore être dégagée dans le cadre du projet de budget pour 1989.

L'année en question étant une année électorale, la tentation sera dès lors grande de céder à l'une ou l'autre revendication particulièrement payante sur le plan politique. Voilà pourquoi je me vois contraint d'annoncer dès le départ les règles du jeu que le Gouvernement n'entend pas enfreindre.

Tous les acteurs de la vie économique et sociale, de concert avec les hommes politiques, ne cessent d'attirer l'attention du pays sur les risques latents qui guettent les finances publiques. Aussi existe-t-il un large consensus pour définir comme suit les grands défis économiques et sociaux, souvent interdépendants, auxquels notre pays devra faire face:

- -l'échéance 1992 et la réalisation du marché intérieur;
- la réforme fiscale:
- le financement des régimes de sécurité sociale;
- la réforme des finances communales.

Le Gouvernement que je préside accorde une première priorité à la relève de ces défis révélateurs pour l'avenir de notre pays et pour la prospérité de ses citoyens. Il s'agit en l'occurrence de défis structurels qui requièrent une préparation en profondeur et dont le Gouvernement n'entend pas se laisser détourner pour des motifs électoraux. L'année 1989 ne sera certainement pas l'année du stand-still, mais elle ne sera pas non plus l'année du gâchis politique des ressources.

Le présent Gouvernement va utiliser l'année qui est encore devant lui pour avancer sur le terrain des grandes réformes que je viens de vous citer, de sorte que le Gouvernement qui lui succèdera disposera de tous les atouts requis pour mener à bien sa tâche et pour finaliser l'action. Cette préparation ne se limitera pas aux seules études, mais elle comportera également des initiatives législatives et réglementaires dont l'effet financier sera à insérer le cas échéant dans le projet de budget pour 1989.

Concernant la réforme des finances communales, la commission interministérielle en place perfectionnera, en collaboration avec les responsables du syndicat intercommunal, sa radiographie des communes. Elle cernera de plus près les charges incombant aux autorités communales et leur délimitation par rapport aux charges à assumer par les autres branches du secteur public, notamment par l'Etat. A la lumière des résultats de cette radiographie, la question de la répartition optimale des ressources entre communes sera étendue aux impôts communaux, c'est-à-dire principalement à l'impôt commercial communal dont le bien-fondé économique fera par ailleurs l'objet d'un examen approprié dans le cadre de la réforme fiscale.

Conformément aux principes arrêtés au niveau du Conseil de l'Europe, cette réforme devra également être mise au profit pour accroître l'autonomie financière des communes, c'est-à-dire pour faire assumer aux élus locaux une plus grande responsabilité dans la gestion des deniers publics. A cette fin les budgets communaux pourraient être restructurés dans le sens d'un accroissement de la part relative des recettes provenant des impôts et taxes communaux et ce au détriment des transferts en provenance de l'Etat. A cet égard, l'introduction d'un impôt communal sur le revenu des personnes physiques constitue certainement une voie à creuser.

Tous ces éléments indiquent que la réforme des finances communales doit aller de pair avec une réforme de la fiscalité. Fort des allégements substantiels accordés de 1985 à 1988 - allégements qui, contrairement à ce qui se passe à l'étranger, n'ont pas été financés, soit entièrement, soit en partie, par le biais de la suppresion de certains avantages fiscaux ponctuels -, le Gouvernement croit pouvoir attendre l'avis du Conseil économique et social avant de mettre au point la réforme fiscale.

Ceci d'autant plus que le caractère fondamental de l'analyse en cours m'amène à penser que la finalisation de la réforme ne pourra se faire qu'après des concertations politiques poussées et nécessitera un certain laps de temps. L'avis du Conseil économique et social devant être disponible avant la fin de l'année, les partis politiques auront l'occasion de se positionner par rapport à ces réflexions fondamentales et de jeter ainsi les bases pour une réforme globale dès le début de la prochaine législature.

Si le Gouvernement reste donc dans l'expectative de cet avis, cette attente ne l'empêchera pas de proposer des mesures ponctuelles, moins ambitieuses peut-être, mais non moins utiles pour autant. Aussi dans le cadre du projet de budget pour 1989, le Gouvernement a-t-il l'intention d'amorcer un ensemble de mesures visant la fiscalité des entreprises et l'incitation à l'investissement. Pour nécessaires qu'elles soient dans l'optique de 1992 et de l'indispensable amélioration de la position concurrentielle de nos entreprises, ces mesures devront cependant être limitées dans leur envergure, ne serait-ce qu'en raison d'autres incertitudes qui, actuellement encore, plânent sur l'horizon 1992 et notamment les tentatives d'harmonisation des fiscalités indirectes. Les mesures fiscales qui sont actuellement encore à l'étude pourraient finalement s'articuler autour de trois axes;

- 1. création d'un régime fiscal à caractère général certes, mais visant l'entreprise au cours de sa phase de démarrage;
- 2. mise en place d'un régime incitatif favorisant, au niveau de l'entrepreneur lui-même, l'apport de capital nouveau dans certains secteurs prometteurs de notre économie, dont notamment l'audiovisuel;
- 3. réaménagement des incitations fiscales visant à drainer l'épargne des personnes physiques vers l'investissement productif.

Ce paquet de mesures poursuivrait un triple but:

- d'abord, par le biais de l'introduction d'un régime fiscal de démarrage, améliorer la rentabilité et la compétitivité des entreprises, y comprises les PME, et inciter ainsi à la création d'activités nouvelles;
- ensuite, grâce à des mesures ciblées sur l'investissement dans un secteur déterminé, ouvrir des perspectives de développement nouvelles pour ce secteur prometteur de notre économie;
- enfin, dans le cadre de la prorogation de la loi RAU, qui viendra à échéance le 31 décembre 1988, une refonte des incitations fiscales existantes devrait avoir pour résultat de drainer davantage l'épargne des particuliers vers des investissements considérés comme intéressants du point de vue du développement économique du pays.

Il devrait évidemment être tenu compte de ces mesures nouvelles au moment de la finalisation de la réforme fiscale globale. De toute façon cet exercice de haute voltige que constitue la redistribution du prélèvement global ne saurait se limiter à un partage équitable des allégements fiscaux entre entreprises et ménages, mais il devra s'étendre aux cotisations sociales. Aussi les choix en matière de financement de la sécurité sociale dépendront-ils étroitement des options retenues en matière fiscale.

Toute réforme en matière de financement de la sécurité sociale requiert par ailleurs plusieurs préalables:

- en matière d'assurance maladie, une action continue sur la dépense s'avère indispensable;

- en matière d'assurance pension, les études actuarielles devraient être étendues au régime non-contributif;
- en vue d'une éventuelle harmonisation de la structure et du niveau des prestations entre les deux régimes d'assurance pension, un inventaire approfondi, qui tiendrait compte tant des droits acquis que de l'existence de régimes complémentaires dans le secteur privé, devra être mis au point.

Sur cette base, un réexamen des structures et des finalités des différents régimes de sécurité sociale devrait être engagé, réexamen qui sert à axer sur les contraintes démographiques et économiques ainsi que sur les problèmes financiers qui en résultent. Je partage l'avis du Conseil Economique et Social lorsque celui-ci affirme que "le problème de la répartition relative entre le financement par voie d'impôts et celui par voie de cotisations ne peut être abordé isolément pour une seule branche de la sécurité sociale, mais qu'il doit prendre en compte l'ensemble de ces branches et notamment l'assurance pension et les allocations familiales".

"Il importe de procéder à une évaluation comparative des prélèvements par voie de cotisations et par voie d'impôts au regard de leur équité et de leur finalité. La fiscalisation de la sécurité sociale pose le problème de l'allocation des ressources dans le cadre de la politique budgétaire et, avant toute décision en la matière, il faudra mesurer l'impact des differents modes de financement possibles sur le budget de l'Etat et sur l'économie en général."

Toutes les réformes que je viens de passer en revue doivent s'insérer dans l'indispensable effort de préparation de notre économie à l'abolition des frontières intracommunautaires. La réalisation du grand marché intérieur nous lance certes des défis, mais il renferme également des potentialités énormes pour une économie de petit espace extrêment ouverte sur l'extérieur. Le rythme supérieur de l'intégration des marchés devrait plutôt arranger une économie dont 75% des exportations trouvent leurs débouchés à l'intérieur de la Communauté, et dont 90% des importations proviennent de ces mêmes onze Etats membres.

Le débat qui s'est déroulé à ce jour chez nous a donné lieu à maintes appréhensions. Un sentiment de crainte semble avoir envahi les acteurs de la vie économique et sociale, alors qu'ils devraient pourtant avoir l'expérience des échanges commerciaux et être disposés à affronter la concurrence étrangère. L'explication essentielle en est que c'est surtout la problématique de l'harmonisation des fiscalités indirectes qui a dominé le débat public. Le Luxembourg serait en effet un des pays les plus affectés par les propositions d'harmonisation que la Commission a présentées en août 1987.

Les discussions menées au niveau des experts de même que le débat politique de fond qui a été engagé entre ministres des Finances à l'occasion du Conseil ECOFIN de lundi dernier prouvent cependant que les propositions en question sont loin de recueillir l'assentiment de tous les Etats membres.

A cette occasion, j'ai posé un certain nombre de questions de principe qui devraient trouver une réponse positive de la part des douze gouvernements avant que le Conseil des Ministres ne se lance dans la voie esquissée par la Commission.

La Commission a-t-elle raison en prétendant qu'à la lumière des risques de détournement de trafic, la suppression des contrôles fiscaux aux frontières ne serait envisageables qu'à partir du moment où les législations fiscales nationales seraient suffisamment harmonisées? Dans l'affirmative, jusqu'où faudra-t-il aller? L'article 99 du Traité CEE, tel qu'il vient d'être modifié par l'Acte unique, ne retient en effet l'objectif de l'harmonisation des législations relatives à la TVA et aux accises que dans la mesure où cette harmonisation s'avère nécessaire pour assurer l'établissement du marché intérieur.

D'autres questions qui, à première vue, ne semblent revêtir qu'un intérêt secondaire, sont cependant essentielles du point de la cohérence de l'approche préconisée par Bruxelles: Le système de compensation auquel incombe un rôle primordial est-il en fait viable? Comment la Commission peut-elle penser qu'un écart de taux de 5 à 6% soit acceptable dans tous les cas, alors que son analyse se limite au seul élément taxe et néglige totalement la structure et l'éventuel différentiel de prix hors taxes.

Nous sommes bien armés pour défendre nos thèses dans un débat politique pourtant délicat. Je suis persua-

dé que les avis que le Conseil économique et social est sur le point de finaliser vont encore renforcer notre argumentaire. Bien que gardant constamment à l'esprit les répercussions d'une éventuelle harmonisation fiscale sur l'économie luxembourgeoise, nous ne devons pas commettre l'erreur de baser notre argumentation sur les problèmes qui nous sont spécifiques.

Nous ne sommes crédibles que si nous ne restons pas campés sur la défense de nos avantages relatifs actuels. Aussi un rapprochement contrôlé des fiscalités indirectes ne doit-il pas être exclu a priori. Ce n'est qu'à condition de ne pas nous figer dans une position défensive, mais d'épouser une approche empreinte de critiques constructives que nous pourrons être associés à l'élaboration de propositions alternatives.

Je voudrais lancer un vibrant appel aux forces vives de la nation afin qu'elles fassent preuve de ce même esprit d'ouverture, qu'elles acceptent et qu'elles soient préparés à subir certaines mutations auxquelles notre économie ne saurait se soustraire et ceci indépendamment même de l'horizon 1992. C'est cette mobilisation du pays que le Gouvernement essaie de provoquer et de guider. Notre pays dispose d'atouts considérables sur tous les plans - économiques, sociaux et financiers -, atouts qui devraient lui permettre de s'adapter sans heurts à un avenir qui sera forcément différent du passé et du présent.

Conclusioun

Am Laf vun deser Legislaturperiod, kann een schliesslech zwou Phasen ënnerscheeden, déi aneneen iwwergin.

Déi éischt Phase ass nach gezeechent vun de Folgen vun deer wirtschaftlecher Restrukturéierung, besonnech am Stolsekteur, a vun de soziale Kompensatiounen, fir all déi Affer déi d'Leit während de Krisejoere bereet woren op sech ze huelen. Ech well net all déi Mesüre widderhuelen, déi ech virun engem Joer hei opgezielt hun, oder déi ech am Laf vun méngem Exposé haut ernimmt hun. Ech erënnere nëmmen drun, datt d'Regierung ëmmer drop opgepasst huet, dat richtegt Gläichgewiicht ze halen teschent deene Verbesserungen, déi der wirtschaftlecher Entwecklung ze gutt koumen, an deenen, déi direkt de Wuelstand vun de Leit, a besonnesch vun déne Mannerbemëttelte gehuewen hun. Niewent deene Moßnahmen, déi am Budget nei Dépense matt sech brengen, hu mir och Wert drop geluecht, um fiskale Plang ganz substanziell Steiererliichterungen virzehuelen. Fir déi Politik duerchzeféieren hu mir de budgétäre Spillraum, deen dank dem wirtschaftlechen Opschwonk bestanen huet, ausgenotzt, ouni awer déi gesond Lag vun eise Staatsfinanzen, an domat déi zolidd Basis fir déi zweet Phase, a Fro ze stellen.

Dës zweet Phase huet elo als Schwéierpunkt, d'Viraussetzungen ze schafen fir déi grouss Erausfuederungen, déi op äis duerkommen, virzebereeden. Et geet dobäi natiirlech un éischter Platz ëm d'Schafung vun deem groussen europäesche Bannemaart, mä och em national Projetën, wéi d'Steierreform, d'Reform vun de Gemengefinanzen, an op méi laang Siicht, d'Problematik vum Finanzement vun eiser sozialer Sëcherheet.

Eng schwiereg Period vun eisem wirtschaftlechen a soziale Liewen geet esou op en Enn. Eng nei Phase huet ugefaang: et as nët sëcher, datt se méi einfach gët. Si bréngt Risiken mat sech, awer och nei Méiglechkeeten. All zesummen musse mer et fäerdeg bréngen, déi Chancen, déi dorausser erwuessen, ze notzen a fir t'Zukunft vun eisem Land anzesetzen.